

AITA/IATA asbl

31ème Congrès Mondial

Monaco 2013

Volume 1

Sommaire

Programme du Congrès		P 2
Ordre du jour de l'Assemblée Générale		P 2
Statuts AITA/IATA asbl		P 4
Règlement intérieur de l'AITA/IATA asbl (2011)		P 8
Règlement Interieur de l'Assemblée général		P 15
Appel à candidatures pour les élections		P 17
Renouvellement du Bureau Exécutif de l'AITA/IATA asbl		P 18
Modalités électorales et calendrier		P 19
Déclarations d'intentions:		
Candidature, Président élu	Rob Van Genechten	P 20
Candidature, Trésorier	Villy Dall	P 21
Candidature, Secrétaire francophone	Beatrice Cellario	P 23
	Philippe Garcia	P 24
Candidature, Secrétaire hispanophone	Jorge Crespi	P 25
Candidature, Coordinateur du Comité permanent pour l'Enfance et la Jeunesse	Josef Hollos	P 27
Rapport devant le Congrès 2011 – 2013 et plan d'action et vision stratégique pour 2013 – 2015		P 28
Nomination officielle des délégués		P 35
Procuration pour votes en AG		P 36

Programme du 31^{ème} Congrès de l'AITA/IATA asbl

22 Août 2013

09:30 Le Congrès mondial s'ouvre avec la tenue simultanée des réunions des comités régionaux

23 Août 2013

09:30 Accueil officiel des délégués à Monaco

10:30 Ouverture officielle de l'Assemblée générale, première journée

24 Août 2013

09:30 Deuxième journée de l'Assemblée générale

12:30 Clôture officielle de l'Assemblée générale

14:00 – 15:30 Discussion sur le Forum Européen du Théâtre Amateur – CEC, CIFTA, NEATA

25 Août 2013

10:00 – 12:30 et 14:00 – 16:00

Discussion sur la structure et le futur de l'AITA/IATA asbl – animée par Dirk de Corte

16:00 Fin du Congrès mondial

Ordre du jour de la 31^{ème} Assemblée Générale

- 1) Ouverture officielle de la 31^{ème} Assemblée Générale
- 2) Introduction et message de bienvenue du Président de l'AITA/IATA asbl
- 3) Election du Président de la 31^{ème} Assemblée Générale Vote de l'A.G.
- 4) Désignation du Comité des scrutateurs (3 personnes) Vote de l'A.G.
- 5) Ordre du jour de l'Assemblée Générale
- 6) Appel des membres présents et confirmation des droits de vote
- 7) Ratification des nouveaux membres 2011-2012 Vote de l'A.G.
- 8) Collecte des questions écrites aux candidats à l'élection au Bureau Exécutif
- 9) Nomination du Comité de rédaction (3 personnes) Vote de l'A.G.
- 10) Approbation des minutes de la 30^{ème} Assemblée générale Vote de l'A.G.
- 11) Présentation des représentants des Organisations Internationales de théâtre en relation avec l'AITA/IATA asbl
- 12) Rapport d'activités du Conseil pour la période 2011-2013
 - a) Conseil
 - b) Comité pour l'Enfance et la Jeunesse
- 13) Approbation du rapport d'activités Vote de l'A.G.
- 14) Rapports des Comités régionaux et Centres de services
 - a) Activité générale
 - b) Adoption des nouvelles constitutions des régions Vote de l'A.G.
 - c) Adoption des modifications des constitutions des régions Vote de l'A.G.

- 15) Rapports du trésorier et de l’Auditeur sur les comptes 2011-2012 Vote de l’A.G.
- a) Fonds de solidarité
- b) Fonds pour la Culture et l’Education
- 16) Modifications au Règlement intérieur de l’AITA/IATA asbl
- 17) Préparation des élections
- a) Déclarations d’intention pour l’élection à la Présidence
- | | |
|---------------|-------------------|
| Président élu | Rob Van Genechten |
|---------------|-------------------|
- b) Déclarations d’intention pour les élections au Bureau Exécutif
- | | |
|---|-------------------|
| Trésorier | Villy Dall |
| Secrétaire francophone | Beatrice Cellario |
| | Philippe Garcia |
| Secrétaire hispanophone | Jorge Crespi |
| Coordinateur pour l' Enfance et la Jeunesse | Josef Hollos |
- 18) Elections Vote de l’A.G.
- 19) Annonces des représentants régionaux élus au Conseil Ratification par A.G.

L’Assemblée Générale est ajournée pour permettre aux membres sortant du Bureau Exécutif et du Conseil de se retirer et d’être remplacés par les membres nouvellement élus. L’Assemblée Générale reprend avec le nouveau Bureau Exécutif et le nouveau Conseil.

- 20) Budget pour 2013 - 2014 Vote de l’A.G.
- 21) Cotisations pour 2014 – 2015 Vote de l’A.G.
- 22) Autres propositions soumises à l’Assemblée Générale Vote de l’A.G.
- 23) Sélection du lieu d’accueil des 32^{ème} Congrès et AG en 2015 Vote de l’A.G.
- 24) Annonce du 13^{ème} Festival Mondial de Théâtre d’Enfants (2014) à Lingen, Germany
- 25) Annonce du 14^{ème} Festival Mondial de Théâtre de Jeunes (2016) à Stratford Ontario, Canada
- 26) Clôture de la 31^{ème} Assemblée Générale de l’AITA/IATA asbl

L’horaire de l’ordre du jour peut varier et n’est proposé qu’à titre indicatif

AITA/IATA asbl

STATUTS

Bruxelles, le 18 juillet 2003

Les soussignés, membres fondateurs:

- La FEDERATION NATIONALE DES COMPAGNIES DE THEATRE ET D'ANIMATION (F.N.C.T.A.), association ayant la personnalité juridique d'après le droit français, 12 rue de la chaussée d'Antin, F-75009 Paris, France, représentée par Monsieur Jacques LEMAIRE, retraité, 7 rue Ambroise Paré, F-95520 Osny, France ;
- FUNDACION ARUBANO DI ARTE (FUNDARTE), association ayant la personnalité juridique d'après le droit d'Aruba, Paradera 161, Aruba, représentée par Monsieur Leonardo TROMP, consultant, Groen van Prinstererlaan 255, NL-HR2555 Den Haag, Pays-Bas ;
- OPENDOEK vzw, Amateurtheater Vlaanderen, association ayant la personnalité juridique d'après le droit belge, Arenbergstraat 17, 2000 Antwerpen Belgique, représentée par Monsieur Robrecht VAN GENECHTEN, administrateur de sociétés, Hallebaan 5B, 2520 Ranst, Belgique ;
- Le STUDIO DE MONACO, association ayant la personnalité juridique d'après le droit monégasque, 1 Boulevard Albert 1^{er}, MC - 98000, Monaco, représentée par Monsieur Pierre CELLARIO, enseignant, 2 rue des Orangers, Monaco ;

tous ici présents et qui acceptent, ONT CONVENU de constituer d'après le droit belge une association sans but lucratif (ASBL), dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

CHAPITRE 1.-**Dénomination, siège, objet, durée**

Article 1

L'association est connue sous le nom de AITA/IATA asbl, par après nommée l'Association.

Article 2

Le siège social de l'Association est établi en Belgique, à B-1000 Bruxelles, Maison de la Bellone, 46, rue de Flandre, Arrondissement Judiciaire de Bruxelles.

Article 3

L'Association est constituée en vue de :

- a. propager et défendre l'art dramatique par tous les groupements théâtraux du monde poursuivant sans rémunération des buts artistiques et culturels,
- b. promouvoir par des contacts et des rapports internationaux permanents les points communs d'activité de ses membres,
- c. coordonner l'action de ses membres dans leur mission d'enrichissement de la personne humaine et d'éducation par le théâtre,
- d. faciliter les échanges internationaux entre tous les groupements de théâtre d'amateurs.

Pour atteindre ces buts, les moyens de l'Association seront :

- a. l'organisation ou la participation à l'organisation de congrès internationaux, conférences, séminaires, festivals, cours, expositions et toutes autres activités utiles à la réalisation des buts de l'Association ;
- b. la publication ou l'aide à la publication et à la distribution de livres, revues, pièces de théâtre ;
- c. l'entretien d'un ou plusieurs centres de documentation et d'étude pour le théâtre amateur ;
- d. la participation aux travaux d'autres organisations internationales poursuivant les mêmes buts dans le domaine du théâtre et plus généralement de la culture ;

L'Association peut prendre ou soutenir toute initiative et organiser toute activité contribuant ou pouvant contribuer à ses objectifs.

Article 4

La durée de l'Association est illimitée.

CHAPITRE 2.-Membres, admissions, sorties, engagements.

Article 5

Le nombre des membres de l'Association n'est pas limité. Son minimum est fixé à trois. Les premiers membres sont les membres fondateurs soussignés.

Article 6

La composition de l'Association est basée sur le principe d'une représentation nationale.

L'Association comprend des membres à pleins droits et des membres affiliés, qui forment l'Assemblée Générale de l'Association.

Les membres à pleins droits sont les centres nationaux représentant la totalité du théâtre amateur d'une nation. Un membre affilié est une fédération, un comité ou un groupement similaire représentant une nation dans laquelle un centre national n'a pas encore été établi et y est en cours de structuration.

Chaque membre à pleins droits et à jour de sa cotisation dispose de 6 voix dans l'Assemblée Générale. Chaque membre affilié et à jour de sa cotisation dispose de 2 voix dans l'Assemblée Générale.

Article 7

Les admissions, les démissions, les suspensions et les exclusions des membres sont décidées par l'Assemblée Générale à la simple majorité, sur proposition du Conseil d'Administration. Toute demande d'admission ou de démission sera adressée au président de l'Association à l'adresse du secrétariat de l'Association.

Article 8

Les membres démissionnaires, suspendus ou exclus, ainsi que les héritiers ou ayants droit de membres décédés, n'ont aucun droit sur le fonds social. Ils ne peuvent réclamer ou requérir, ni relevé, ni reddition de comptes, ni apposition de scellés, ni inventaires.

Article 9

Les membres seront astreints chaque année à une cotisation dont le montant sera déterminé par l'Assemblée Générale. Le montant maximum sera de 50.000 € (cinquante mil Euros). Outre leur cotisation, ils apportent à l'association le concours actif de leurs capacités et de leur dévouement.

CHAPITRE 3.-Administration, administration journalière

Article 10

L'Association est administrée par un Conseil d'Administration, nommé par l'Assemblée Générale et composé de deux collèges : le Bureau Exécutif et le Bureau des Représentants.

L'Assemblée Générale élit au Bureau Exécutif au moins un président, un secrétaire et un trésorier.

Le Bureau des Représentants est composé d'un représentant proposé par chaque Comité Régional de l'AITA/IATA et nommé par l'Assemblée Générale.

Article 11

Le président de l'Association est élu 2 ans avant de prendre ses fonctions pour un mandat de 4 ans, non renouvelable consécutivement. En cas de circonstances exceptionnelles, l'Assemblée Générale peut prolonger le mandat du président jusqu'à l'assemblée générale suivante. Cette décision requiert une majorité des deux tiers des membres présents à cette assemblée générale.

Le mandat des autres membres du Conseil, nommés par après les Administrateurs, sera de 4 ans, renouvelable une seule fois consécutivement.

Article 12

Le Conseil d'Administration est convoqué par le président par courrier ordinaire, par courrier électronique ou par fax adressé à chaque Administrateur et se réunit au moins 2 fois entre deux Assemblées Générales. L'ordre du jour est mentionné dans les convocations.

Article 13

Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de l'Association.

Le conseil nomme, soit lui-même, soit par mandataire, tous les agents, employés et membres du personnel de l'Association et les destitue; il détermine leurs occupations et traitements.

Tout ce qui n'est pas réservé explicitement à la compétence de l'Assemblée Générale par la loi, les présents statuts ou par le règlement intérieur, sera réglé par le Conseil d'Administration.

Article 14

Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de l'Association, avec l'usage de la signature afférente à cette gestion, à un secrétaire-général, dont il fixera les pouvoirs et éventuellement le salaire ou appointements.

Article 15

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont intentées ou soutenues, au nom de l'Association, par le Conseil d'Administration, à la diligence du président ou du secrétaire-général.

Article 16

L'Association est représentée dans les actes, y compris ceux où interviennent un fonctionnaire public ou un officier ministériel, et en justice:

- a. soit par le président, ou, en cas d'empêchement de celui-ci, le vice-président, s'il en a été nommé un ;
- b. soit conjointement par deux administrateurs ;
- c. soit, pour toutes opérations financières par le trésorier de l'Association, seul.

CHAPITRE 4.-Assemblée Générale

Article 17

L'Assemblée Générale est le pouvoir souverain de l'Association. Sont réservées à sa compétence:

- a. Les modifications aux statuts et au règlement intérieur ;
- b. La nomination et la révocation des administrateurs, y-inclus le président de l'Association ;
- c. L'approbation des budgets et des comptes ;
- d. La dissolution volontaire de l'Association ;
- e. Les admissions, les démissions, les suspensions et les exclusions des membres.

Article 18

L'Assemblée Générale de l'Association est convoquée par le Conseil d'Administration par courrier ordinaire, par courrier électronique ou par fax adressé à chaque membre, au moins deux mois avant l'assemblée, et signée par le président, au nom du Conseil d'Administration. L'ordre du jour est mentionné dans les convocations. Toute proposition signée d'un nombre égal au moins au vingtième est porté à l'ordre du jour. L'Assemblée Générale de l'Association ne peut délibérer valablement que sur des points qui sont mentionnés à l'ordre du jour.

Article 19

L'Association peut être réunie en Assemblée Générale Extraordinaire à tout moment par décision du Conseil d'Administration ou à la demande d'un cinquième des membres au moins. Chaque réunion se tiendra aux jour, heure et lieu mentionnés dans la convocation. Tous les membres doivent y être convoqués.

Article 20

Chaque membre a le droit d'assister à chaque Assemblée Générale de l'Association. Il peut se faire représenter par un mandataire. Tous les membres à jour de leur cotisation ont droit de vote, chacun disposant du nombre de voix correspondant à sa catégorie.

Article 21

L'Assemblée Générale de l'Association est présidée par le président de l'Association ou par un président indépendant élu par l'Assemblée Générale de l'Association en début de séance.

Article 22

Sauf dans le cas où la loi belge en décide autrement, l'Assemblée Générale de l'Association est valablement composée quel que soit le nombre des membres présents ou représentés, et les décisions sont prises à la majorité des voix, sauf pour les votes portant sur les statuts, le règlement intérieur et les votes portant sur la dissolution de l'Association. Les décisions de l'Assemblée Générale de l'Association sont consignées dans un registre des actes de l'Association, sous forme de procès verbaux, signés par le président de l'Association et un secrétaire. Ce registre est conservé au siège social, où tous les membres ou tiers peuvent en prendre connaissance.

Article 23

Les décisions de l'Assemblée Générale de l'Association portant sur les statuts sont réglés par art.8 de la Loi du 27 juin 1921 ainsi que par toutes les modifications y apportées après. Elles requièrent de conséquence une majorité des deux tiers des membres présents à cette Assemblée Générale de l'Association.

Les décisions de l'Assemblée Générale de l'Association portant sur la dissolution de l'Association requièrent une majorité de trois quarts des membres présents à cette Assemblée Générale de l'Association.

Les décisions de l'Assemblée Générale de l'Association portant sur le règlement intérieur requièrent une majorité des deux tiers des membres présents à cette Assemblée Générale de l'Association.

CHAPITRE 5.-Comptes annuels, bilan

Article 24

L'année sociale court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année. Chaque année au trente et un décembre est établi le relevé des comptes de l'année écoulée et le budget pour l'année suivante.

Les deux sont soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale de l'Association ordinaire lors de sa plus prochaine réunion.

CHAPITRE 6.-Dissolution, liquidation

Article 25

Dans le cas de dissolution volontaire, l'Assemblée Générale de l'Association désignera deux liquidateurs et déterminera leurs pouvoirs.

Article 26

Dans tous les cas de dissolution volontaire ou judiciaire, à quelque moment ou pour quelque cause qu'elle se produise, l'actif net de l'Association dissoute sera affecté à des oeuvres similaires, à désigner par l'Assemblée Générale de l'Association.

Article 27

Tout ce qui n'est pas prévu explicitement aux présents statuts ou au règlement intérieur de l'Association est réglé par la Loi belge, régissant les associations sans but lucratif.

CHAPITRE 7.-Langues

Article 28

Les langues utilisées dans toutes les manifestations officielles et activités de l'Association sont les langues française, anglaise et espagnole. En cas de difficulté d'interprétation, la langue française fera foi.

Ainsi fait à Bruxelles, le 18 juillet 2003

Règlement intérieur de l'AITA/IATA asbl
Association Internationale du Théâtre Amateur
Modifications aux articles 5b, 18, 35 et 36 adoptées
par l'Assemblée Générale 2011 à Tromsø

I. BUTS - MOYENS

Article 1

L'AITA/IATA asbl est constituée en vue de :

- a. propager et défendre l'art dramatique par tous les groupements théâtraux du monde poursuivant sans rémunération des buts artistiques et culturels**

- b. promouvoir par des contacts et des rapports internationaux permanents les points communs d'activité de ses Membres**

- c. coordonner l'action de ses Membres dans leur mission d'enrichissement de la personne humaine et d'éducation des masses par le théâtre**

- d. faciliter les échanges internationaux entre tous les groupements de théâtre d'amateurs.**

Article 2

Pour atteindre ces buts, l'Association constituera un conseil d'administration, désigné par les termes "le Conseil", dont la composition sera décrite aux articles 13 à 21 et dont les moyens d'action seront :

- a. l'organisation ou la participation à l'organisation de congrès internationaux, conférences, séminaires, festivals, cours, expositions et toutes autres activités utiles à la réalisation des buts de l'Association ;
- b. la publication ou l'aide à la publication et à la distribution de livres, revues, pièces de théâtre ;
- c. l'entretien d'un ou plusieurs centres de documentation et d'étude pour le théâtre amateur ;
- d. la participation aux travaux d'autres organisations internationales poursuivant les mêmes buts dans le domaine du théâtre et plus généralement de la culture ;

Article 3

L'Association est constituée en dehors de toute référence politique, raciale, sexiste ou confessionnelle. Elle s'interdit toute ingérence dans les activités nationales.

II. COMPOSITION

Article 4

La composition de l'Association est basée sur le principe d'une représentation nationale.

Article 5

L'AITA/IATA asbl se compose des Centres Nationaux et d'autres groupements similaires de théâtre d'amateurs qui ont été régulièrement constitués et admis par l'Assemblée Générale comme Membre à Pleins Droits ou Membre Affilié

a. Membre à Pleins Droits / Centres Nationaux

1. Le Membre à Pleins Droits est un Centre National, l'organe représentant le théâtre amateur d'une nation.
2. L'AITA/IATA asbl, sans s'immiscer dans la politique intérieure de chaque pays, s'efforcera d'obtenir les Statuts de Centres Nationaux représentant le théâtre amateur de chaque nation. Après une période d'au moins 2 ans en tant que Membre Affilié et après l'admission par l'Assemblée Générale, ces Membres Affiliés deviennent Centres Nationaux et sont donc Membres à Pleins Droits de l'AITA/IATA asbl.

b. Membre Affilié

Dans le cas où un Centre National n'a pas encore été établi, l'Assemblée Générale pourra admettre comme Membre Affilié une fédération, un comité ou un groupement similaire pour représenter une nation dont l'activité théâtrale amateur est en cours de structuration. Un tel Membre s'efforcera d'établir au plus vite un véritable Centre National.

Si un Membre Affilié ne réussit pas à constituer une organisation nationale pleinement représentative dans les 4 années qui suivent son admission, son affiliation à l'AITA/IATA asbl sera automatiquement annulée, sauf si l'Assemblée Générale décide une prolongation exceptionnelle de son adhésion pour une période consécutive de 2 ans.

Dans le cas particulier de certains territoires autonomes, l'organisation représentative du Territoire pourra être admise comme Membre Affilié. Les états membres d'une fédération ou d'une confédération nationale ne sont pas assimilables à des territoires autonomes pour l'application de cet article. Les territoires autonomes ne sont pas concernés par la période de 4 années mentionnée ci-dessus.

III. ASSEMBLEE GENERALE

Article 6

a. L'Assemblée Générale de l'AITA/IATA asbl se compose de tous les Membres à Plein Droits et Membres Affiliés - à jour de leur cotisation - présents ou représentés. Elle se réunit tous les deux ans et a tout pouvoir de décision. Les Associés de l'AITA/IATA asbl peuvent y assister.

b. Le Conseil de l'AITA/IATA asbl constitue le Comité d'Organisation et désigne le Président des séances de l'Assemblée Générale. Cette nomination sera soumise à la ratification de l'Assemblée Générale en tout début de réunion (cf. art. 8d).

Article 7

L'Assemblée Générale sera réunie extraordinairement dans les trois mois lorsque un cinquième des Membres à Pleins Droits en formuleront le désir par une demande écrite adressée au Président avec (le cas échéant) copie au Secrétaire Général. La demande précisera les points sur lesquels l'Assemblée Générale devra statuer.

L'Assemblée Générale pourra également être réunie dans tous les cas où le Conseil le jugera opportun.

Article 8

Entre autres attributions, l'Assemblée Générale devra :

- a. élire tous les 4 ans le Président de l'Association et tous les deux ans la moitié des membres du Bureau Exécutif conformément à l'article 14 ;
- b. ratifier l'élection des représentants des Comités Régionaux conformément à l'article 17 ;
- c. entendre les rapports du Conseil et donner éventuellement décharge de leur gestion aux administrateurs ;
- d. ratifier, dès qu'elle se réunit, la nomination de son Président de séances (cf. art. 6b.) ;
- e. ratifier les décisions du Conseil en ce qui concerne l'admission de nouveaux Membres. Cette ratification devra faire l'objet pour chaque candidat d'un article spécial à l'ordre du jour de l'Assemblée.
- f. arrêter le programme biennal.

Article 9

Les langues utilisées dans toutes les manifestations officielles et activités de l'Association sont les langues française, anglaise, et espagnole. En cas de difficulté d'interprétation, la langue française fera foi.

Article 10

Le Conseil est chargé de communiquer à tous les Membres l'ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale au moins deux mois avant la date de celle-ci.

Article 11

Toute décision de l'Assemblée Générale, à l'exception de celles portant sur les Statuts ou à l'exception des autres cas spécifiés différemment dans les Statuts ou dans ce Règlement Intérieur, se prend à la majorité simple des voix. La parité des voix entraîne le rejet de la proposition.

Chaque Membre à Pleins Droits et à jour de sa cotisation dispose de 6 voix.

Chaque Membre Affilié et à jour de sa cotisation dispose de 2 voix.

Le Membre qui ne pourrait pas assister à l'Assemblée Générale peut remettre son pouvoir de vote à un autre Membre. Cette procuration doit être faite par écrit et doit être signée par le président du groupement ainsi représenté. Tout Membre ne pourra être porteur que d'une seule procuration.

Les Membres élus au Bureau Exécutif (défini à l'art.14a) ne peuvent pas être délégués de leur nation à l'Assemblée Générale ni être porteur de procuration d'aucun Membre de l'Association.

Tout administrateur élu au Bureau des Représentants (défini à l'art. 17) peut être mandaté par son Assemblée Régionale pour exprimer, devant l'Assemblée Générale de l'Association, le point de vue de sa Région sur les différents points inscrits à l'ordre du jour.

Article 12

Les décisions régulièrement prises par l'Assemblée Générale sont obligatoires pour tous les Membres de l'Association, même ceux absents lors du vote.

Les procès verbaux des séances de l'Assemblée Générale seront rédigés par les trois Secrétaires et communiqués à chaque Membre dans les trois semaines qui suivent la première réunion du Bureau Exécutif tenue après l'Assemblée Générale. Après ratification par l'Assemblée Générale suivante ils sont signés par le Président de l'Association.

IV. CONSEIL ET SECRETARIAT GENERAL DE L'AITA / IATA asbl

Article 13

Le Conseil de l'AITA/IATA asbl est composé de deux collèges : le Bureau Exécutif et le Bureau des Représentants.

Article 14

a. Le Bureau Exécutif, élu par l'Assemblée Générale de l'AITA / IATA asbl, est composé du Président et de Responsables, comme suit:

i. du Président :

le Président de l'Association qui est élu 2 ans avant de prendre ses fonctions pour un seul mandat de 4 ans (cf. art. 14c).

Suite à son élection en tant que Président Elu et avant de prendre ses fonctions de Président, il/elle a droit à participer à toutes les réunions de l'Association.

ii. des Responsables :

les Responsables élus spécifiquement par l'Assemblée Générale pour un mandat de 4 ans pour les fonctions suivantes :

* un Président Adjoint qui remplacera le Président si nécessaire ;

* un Trésorier ;

* trois Secrétaires : un anglophone, un francophone et un hispanophone ;

* un Coordinateur du Comité Permanent Enfance et Jeunesse.

b. Les candidatures à toutes ces fonctions devront être soutenues par au moins deux Membres (cf. art. 5a et 5b) en complément de la validation par le Centre National (ou Membre Affilié cf. art. 5b) d'origine des candidats. Seules seront recevables les candidatures de personnes qui ont déjà été impliquées dans la gestion du théâtre amateur dans leur pays d'origine.

c. Le mandat du Président de l'Association est non renouvelable consécutivement. En cas de circonstances exceptionnelles, l'Assemblée Générale peut prolonger le mandat du Président de 2 ans maximum, jusqu'à l'Assemblée Générale suivante. Cette décision requiert une majorité des 2/3 des Membres présents ou représentés.

d. À chaque Assemblée Générale, les mandats des Responsables au Bureau Exécutif spécifiés dans l'Article 14 a2, se terminent par moitié. Les mandats de ces Responsables sont renouvelables pour un seul mandat consécutif de quatre ans. Toute personne ayant terminé deux mandats consécutifs en tant que Responsable au sein du Bureau Exécutif peut se présenter à l'élection Présidentielle.

e. Aucun élu ne peut être démis de ses fonctions sauf en cas de faute grave. Pour être valable une révocation requiert le vote en Assemblée Générale des 2/3 des Membres présents ou représentés. Le Conseil peut prendre des mesures conservatoires en annulant toute délégation à la personne concernée. Le vote de 2/3 des Membres du Conseil est nécessaire, dans l'attente d'une confirmation de cette décision par la plus prochaine Assemblée Générale.

f. Aucune nation ne pourra avoir plus d'un élu au Bureau Exécutif.

Article 15

Le Bureau Exécutif mettra en oeuvre les décisions de l'Assemblée Générale et du Conseil de l'AITA/IATA asbl. De plus il préparera des propositions de politiques et de programmes d'action qui seront décidées en séances plénières du Conseil.

Il se réunira au moins deux fois par an.

Article 16

Si une fonction du Bureau Exécutif devient vacante, le Conseil peut coopter, sans droit de vote, un remplaçant jusqu'à l'Assemblée Générale suivante.

Article 17

Le Bureau des Représentants est composé d'un représentant démocratiquement élu par l'Assemblée Générale de chaque Région de l'AITA/IATA asbl, pour un mandat de 4 ans renouvelable pour un seul mandat consécutif. Un représentant d'une Région prendra fonction au sein du Conseil après ratification de son élection par la plus prochaine Assemblée Générale de l'AITA/IATA asbl.

Si un représentant régional n'est pas présent ou représenté à 2 séances plénières consécutives du Conseil, le Conseil peut appeler la Région à élire un autre représentant, qui prendra la place vacante sans droit de vote. Ce représentant prendra également fonction au sein du Conseil après ratification de son élection par la plus prochaine Assemblée Générale de l'AITA/IATA asbl.

Article 18

La réunion plénière du Bureau Exécutif et du Bureau des Représentants constitue le Conseil de l'Association.

Le Conseil est réuni au moins deux fois entre chaque Assemblée Générale de l'AITA/IATA asbl pour traiter des sujets suivants :

- a. approuver le rapport du Bureau Exécutif sur la période écoulée ;
- b. décider sur les propositions du Bureau Exécutif ;
- c. décider sur les propositions des Comités Régionaux ;
- d. discuter des questions de politique générale concernant l'ensemble de l'Association ;
- e. décider sur les Ordres Permanents de l'Assemblée Générale de l'AITA/IATA asbl.
- f. préparer les amendements à ce Règlement Intérieur et aux Statuts de l'AITA/IATA asbl.

Pour être valables les décisions et recommandations du Conseil requièrent la participation au vote d'au moins les 2/3 des Représentants régionaux et d'au moins les 2/3 des Membres du Bureau Exécutif.

Au cas où un Représentant Régional est dans l'impossibilité de participer à une réunion du Conseil, il peut donner procuration à un autre membre du Conseil ou il peut se faire représenter, avec délégation du droit de vote, par le Président du Comité Régional.

Entre deux réunions plénières formelles du Conseil, le Président peut consulter les membres du Conseil par courrier électronique (et/ou fax) pour prendre une décision en urgence. De plus, la consultation par e-mail (et/ou fax) sera également mise en place dans les 15 jours suivant toute demande écrite formulée par au moins la moitié des membres du Conseil auprès du Président. Pour être valables de telles décisions nécessitent un quorum et une majorité identique à ceux requis pour les réunions formelles. Toute décision prise dans ces conditions sera rapportée dans les minutes du Conseil suivant.

Article 19

Le Conseil nommera un Auditeur indépendant. Cette nomination devra être confirmée par l'Assemblée Générale de l'AITA/IATA asbl. Le Conseil pourra inviter l'Auditeur à participer aux réunions plénières du Conseil, sans droit de vote.

Article 20

Le cas échéant, un Secrétaire Général est nommé par le Conseil. Il/Elle participe aussi bien aux réunions du Bureau Exécutif qu'aux réunions plénières du Conseil sans droit de vote.

Le Secrétaire Général est responsable devant le Bureau Exécutif de la mise en oeuvre et du suivi de la politique internationale et des décisions votées en Assemblée Générale de l'AITA/IATA asbl.

Article 21

Le Conseil peut accepter, à titre provisoire, l'admission de nouveaux Membres. Cette admission devra être soumise à la ratification de la plus prochaine Assemblée Générale conformément à l'article 8e.

Le Conseil peut nommer à la majorité des 2/3 des membres présents ou représentés, un ou plusieurs coordinateurs pour mener à bien des tâches précises. Ces coordinateurs peuvent être appelés par le

Président à participer avec voix consultative aux réunions du Bureau Exécutif et/ou aux réunions plénières du Conseil. Toute nomination peut être annulée par un vote à la majorité des 2/3 des membres du Conseil présents ou représentés ou par la démission de l'intéressé.

V. COMITES REGIONAUX - CENTRES DE SERVICE CONTINENTAUX

Article 22

Les Membres de l'AITA/IATA asbl appartenant à un ensemble géographique déterminé ou à une culture commune sont groupés en Comités Régionaux. L'Assemblée Générale de l'AITA/IATA asbl déterminera la nécessité de création de ces Comités et leur composition. Les Comités Régionaux auront pour objet d'étudier, en harmonie avec les buts poursuivis par l'AITA/IATA asbl, les problèmes particuliers de leur région ou de leur culture et d'assurer localement la réalisation des décisions prises par l'Association.

Les Comités Régionaux rédigeront leurs propres Statuts qui devront être approuvés par l'Assemblée Générale de l'AITA/IATA asbl. Le Conseil devra veiller à ce que l'activité des Comités Régionaux n'affaiblisse pas l'unité internationale de l'Association.

Article 23

Chaque Comité Régional élira son représentant au Bureau des Représentants du Conseil conformément à l'article 17.

Article 24

Sur chaque continent l'AITA/IATA asbl s'efforcera d'établir, chaque fois que possible et sur recommandation des Comités Régionaux, un Centre de Service Continental (CSC) qui n'affectera, en aucun cas, l'autonomie et les responsabilités des Comités Régionaux existants. Le Centre sera supervisé par un comité directeur composé des présidents (ou leur délégué) des Comités Régionaux établis sur le continent, du Président et/ou (le cas échéant) du Secrétaire Général de l'AITA/IATA asbl et du Directeur du Centre.

La présidence tournante du comité directeur sera renouvelée tous les deux ans et assurée par un des présidents régionaux (ou son délégué).

Le comité directeur du Centre se réunira au moins une fois par an pour discuter et approuver le programme de travail du Centre.

VI. ASSOCIES

Article 25

Toute organisation, fédération, festival ou organisme similaire, ainsi que tout individu ayant une activité dans le théâtre amateur et voulant entretenir des relations opérationnelles avec l'AITA/IATA asbl, peut demander à être enregistré comme Associé de l'AITA/IATA asbl en dehors de toute représentation nationale. Tout Associé doit informer le Centre National de son propre pays (s'il en existe un) de sa participation à un événement officiel de l'AITA/IATA asbl. Les Associés seront acceptés par le Conseil de l'AITA /IATA asbl après paiement de la contribution annuelle et après consultation du Comité Régional quand un tel Comité existe dans la région de l'Associé.

Les Associés de l'AITA/IATA asbl n'ont pas droit de vote.

VII. COMITÉS ET SOUS-COMITÉS

Article 26

Le Conseil de l'AITA/IATA asbl peut créer, à tout moment, un ou plusieurs Comités ou sous-comités, éventuellement présidés par un Coordinateur. Le Conseil peut supprimer n'importe quel comité ou sous-comité existant à n'importe quel moment.

Si le Conseil décide de créer un Comité Permanent pour les Enfants et la Jeunesse, celui-ci sera présidé par un Coordinateur pour les Enfants et la Jeunesse, élu au Bureau Exécutif (ainsi que défini dans les Articles 14a2 et 14d du règlement intérieur de l'AITA/IATA asbl).

Article 27

Un membre nommé de n'importe quel Comité ou sous-comité, nommé par le Conseil de l'AITA/IATA asbl, siège pour un mandat de quatre années. Un membre nommé de n'importe quel Comité ou sous-comité de l'AITA/IATA asbl peut être re-nommé par le Conseil pour un seul nouveau mandat de quatre années. Le Conseil peut révoquer à n'importe quel moment n'importe quel membre de n'importe quel Comité ou sous-comité.

Tout candidat à un Comité ou sous-comité de l'AITA/IATA asbl doit avoir le soutien de son centre national, s'il existe, avant sa nomination.

VIII. RESSOURCES

Article 28

Les ressources de l'Association sont constituées par les cotisations des Membres et les contributions des Associés, fixées par l'Assemblée Générale, ainsi que par tous versements ou contributions volontaires, dons et subventions.

Article 29

Chaque Membre doit payer sa cotisation et chaque Associé sa contribution avant le 31 mars de l'année de référence. Le non-paiement dans les délais entraîne la suspension des services de l'AITA/IATA asbl et particulièrement du droit de vote et du droit de participer aux activités de l'Association.

Dans certaines circonstances exceptionnelles, le Conseil peut consentir des exemptions partielles de cotisation à certains Membres.

Article 30

Le Conseil pourra procéder à l'expulsion d'un Membre ou d'un Associé :

- a. en cas de non-paiement de la cotisation ou de la contribution après une année révolue de l'échéance à laquelle la dite cotisation était exigible. Dans ce cas, la radiation des Membres ou Associés n'a pas à être ratifiée par l'Assemblée Générale puisqu'elle constitue une simple mesure administrative.
- b. en cas d'indiscipline grave ou de faits pouvant porter atteinte au prestige, à la vitalité ou à l'intérêt supérieur de l'Association.

Lorsqu'il s'agit d'un Centre National, la procédure suivante s'appliquera :

- le Conseil l'invitera à venir s'expliquer lors d'une de ses réunions plénières
- en cas d'échec de la conciliation le Conseil pourra procéder à la radiation

Les radiations visées au paragraphe b. pourront faire l'objet d'un recours devant l'Assemblée Générale (réduite aux Membres).

IX: DISSOLUTION

Article 31

La dissolution de l'Association ne peut être prononcée que par une Assemblée Générale Extraordinaire convoquée spécialement à cet effet et réunissant au moins les 2/3 des Membres. La décision ne pourra être prise qu'à la majorité des 3/4 des votants.

Si le nombre des délégués présents ou représentés est inférieur aux 2/3 des adhérents, une nouvelle Assemblée Générale Extraordinaire pourra être convoquée dans les trois mois suivant et la décision pourra alors être prise à la majorité absolue, quelque soit le nombre des Membres à pleins droits présents ou représentés.

Article 32

En cas de dissolution, l'Assemblée Générale Extraordinaire décidera de la destination à donner aux fonds de l'Association.

X. INTERPRETATION ET MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Article 33

L'interprétation de ce Règlement Intérieur est de la compétence du Conseil. Les cas non prévus dans ce Règlement Intérieur seront tranchés par le Conseil, dont la décision sera soumise à la ratification de la prochaine Assemblée Générale.

Article 34

Le Règlement Intérieur ne peut être modifié que par l'Assemblée Générale à la majorité des 2/3 des Membres présents ou représentés. Le texte d'une modification éventuelle proposée devra être porté à la connaissance des Membres au moins deux mois à l'avance.

Article 35

Chaque fois que, dans ce Règlement Intérieur ou dans les Statuts, un quorum ou une majorité qualifiée

est défini par une fraction (2/3 ou 3/4), il convient de comprendre cette fraction comme un ratio exprimé en pourcentage; même si le résultat n'est pas un nombre entier de personne. Au moins 2/3 équivaut donc à supérieur ou égal à 66,66% ($\geq 66,66\%$) et au moins 3/4 correspond à supérieur ou égal à 75% ($\geq 75\%$).

Par exemple la participation d'au moins les 2/3 des 8 représentants régionaux pour qu'un Conseil puisse valablement délibérer requiert la participation de 6 représentants, présents ou représentés (5 représentants ne constituant que 62,50% du collège des représentants)

Article 36

Le présent Règlement Intérieur entrera en vigueur à compter du mois août 2011.

Ce texte est un projet global portant sur la modification des statuts originaux de l'association de fait « Association Internationale du Théâtre Amateur » AITA/IATA de 1969 (Monaco) et prenant en compte les amendements successifs de 1975 (Oklahoma City), 1977 (Monaco), 1979 (Blagoevgrad), 1991 (Halden), 1993 (Monaco), 1995 (Ankara), 2001 (Monaco), 2003 (Halifax), 2005 (Monaco), 2007 (Masan), 2009 (Monaco), et 2011 Tromso

En plus il tient compte des décisions de l'Assemblée Générale d'Halifax en juillet 2003, votant sur la fondation de l'AITA/IATA asbl, personne juridique, rue de Flandre 46 1000 Bruxelles Belgique et sur l'adoption des statuts de l'association de fait « Association Internationale du Théâtre Amateur - AITA/IATA » comme règlement intérieur de l'AITA/IATA asbl.

RÈGLEMENT INTERIEUR: ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

1. CONVOCATION OFFICIELLE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

- 1.1 Une convocation préliminaire est envoyée environ 6 mois avant la date retenue.
- 1.2 La convocation officielle, mentionnant l'ordre du jour, est envoyée au plus tard 2 mois avant la tenue de l'Assemblée (cf. art. 10 du Règlement Intérieur) .
- 1.3 La convocation comprend entre autres:
 - a) date, lieu et horaire des séances
 - b) le Règlement intérieur de l'Assemblée
 - c) la date limite de réception des propositions à discuter en Assemblée générale
 - d) les noms et les lettres de motivation des candidats enregistrés pour les élections au Bureau Exécutif
 - e) le plan de travail pour les deux années à venir
 - f) le formulaire d'inscription des délégués officiels ou de pouvoir

2. RÉUNION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

- 2.1 L'Assemblée Générale est constituée de tous les Membres à Pleins Droits et des Membres Affiliés présents ou représentés; elle a le pouvoir de décision finale. Les Associés de l'AITA/IATA asbl peuvent assister aux séances et participer aux débats mais ne peuvent voter. (cf. art.6 du Règlement Intérieur)
- 2.2 **Droits de vote directs:**
les Membres à Plein Droits (6 voix) et les Membres Affiliés (2 voix) peuvent participer à tous les votes à la condition qu'ils aient payé leur cotisation avant la date limite du 31 mars. (cf. art. 27 du Règlement Intérieur)
- 2.3 **Votes par procuration (pouvoirs):**
le Membre qui ne pourrait assister à l'Assemblée Générale peut remettre son pouvoir de vote à un autre Membre. Cette procuration doit être faite par écrit et signée par le Président du groupement ainsi représenté. Tout Membre ne pourra être porteur que d'une seule procuration. (cf. art.10 du Règlement Intérieur).
Les membres du Bureau Exécutif peuvent accepter de pouvoirs de quelque Membre que ce soit (cf. art.11 du Règlement Intérieur applicable après l'A.G. de 1995) (*) Pour 1995 voir la note en fin de texte.
- 2.4 **Procédures de votes :** tous les délégués doivent se faire enregistrer avant le début de la séance. Lors de l'enregistrement les Membres à jour de leur cotisation recevront les bulletins de vote correspondant à leur catégorie. Les votes par procuration devront aussi être enregistrés avant la séance.

3. DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

- 3.1 Le Président de l'AITA/IATA asbl ouvre la séance et en application des articles 6b et 8c du Règlement Intérieur, soumet à l'Assemblée Générale, pour ratification, la nomination du Président de séances proposé par le Conseil.
- 3.2 Le Président de séance assume dès lors la totale responsabilité du bon déroulement des débats.
- 3.3 Le Président de séance déclare l'Assemblée constituée et compétente; au nom du Conseil, il soumet à l'approbation de l'Assemblée la composition du Comité des Scrutateurs et éventuellement d'autres nominations.
Le Comité des Scrutateurs reçoit communication des droits de vote enregistrés et décompte les votes.
- 3.4. Le Président de séance doit s'assurer régulièrement de l'exactitude des traductions et faire procéder, si nécessaire, aux clarifications utiles.
- 3.5. Le Président de séance doit s'assurer que chaque membre bénéficie d'une bonne écoute. Il/elle décide des questions de procédure qui peuvent surgir et veille à la régularité des propositions et des amendements soumis au vote.
- 3.6. En toutes circonstances, le Président de séances doit rester neutre. Le non- respect de ce devoir de réserve doit entraîner son remplacement. Dans cette circonstance le Président de l'AITA/IATA asbl reprend la Présidence des débats pour clarifier la situation et demander un vote: une majorité des 2/3 est alors nécessaire pour confirmer la destitution du Président de séances.

Si la destitution est confirmée, le Président de l'AITA/IATA asbl fait appel à de nouvelles candidatures et un nouveau Président de séances est élu; il peut aussi continuer à assumer la présidence des séances si l'Assemblée le décide (les décisions ci-dessus se prennent à la majorité simple).

- 3.7. Immédiatement après son élection, le Président de l'Assemblée Générale proposera aux membres de l'Assemblée Générale qui le désirent de présenter des questions aux candidats. (voir Art.4.1 du Règlement Intérieur de l'Assemblée Générale).

4. ELECTIONS

- 4.1 Les participants à l'Assemblée Générale peuvent poser des questions aux candidats à l'élection, soit par écrit en remettant au préalable le texte des questions au Président de l'Assemblée Générale immédiatement après son élection, soit directement par oral depuis la salle après la présentation de la déclaration d'intention du candidat.
Les candidates sont libres de répondre ou non aux questions posées. Le Président de l'Assemblée Générale veillera à l'équilibre du temps de parole entre les candidats.
- 4.2. Les élections pour le Bureau Exécutif se font à bulletins secrets.
- 4.3. Le Président de l'Assemblée Générale appellera nominativement chaque délégation nationale pour effectuer son vote en déposant son bulletin dans une urne fermée.
- 4.4. Le Comité des Scrutateurs en communique les résultats au Président de séances qui les proclame en précisant le décompte des voix.
- 4.5. Pour siéger au Bureau des Représentants, le Représentant de chaque Comité Régional doit être élu par l'Assemblée Générale de son Comité Régional (cf. art.17 du Règlement Intérieur). Le Président de séance devra recevoir une attestation officielle signée par au moins 2 membres du Bureau du Comité Régional; chacun de ces documents sera annexé aux minutes de l'Assemblée Générale de l'AITA/IATA asbl.

5. PROPOSITIONS À DÉBATTRE/AMENDEMENTS

- 5.1 Pour que des propositions soient inscrites à l'ordre du jour elles doivent parvenir au Secrétariat avant la date limite annoncée dans la convocation de l'Assemblée Générale.
Seules les propositions reçues dans les temps pourront donner lieu à un vote.
- 5.2. Des amendements peuvent être proposés, ils ne peuvent être retirés qu'avec l'accord de l'Assemblée et du membre les ayant déposés.
- 5.3. Lorsqu'un amendement à une proposition inscrite à l'ordre du jour est proposé, le texte de cet amendement doit être rédigé dans les trois langues officielles et le Président de séance doit s'assurer de sa bonne compréhension par l'ensemble des membres de l'Assemblée.
- 5.4. Aucun nouvel amendement ne peut être proposé tant que l'amendement initial n'a pas été retiré.

6. GÉNÉTALITÉS

- 6.1. Les membres désirant prendre la parole doivent s'adresser au Président de séance, se lever, se présenter et préciser au nom de quel centre ils s'expriment.
- 6.2. Les membres du Bureau des Représentants peuvent recevoir mandat de leur Assemblée régionale d'exprimer l'opinion de leur Comité devant l'Assemblée Générale et ce sur tout les points de l'ordre du jour (cf. art. 11 du Règlement Intérieur). Toutefois les Comités régionaux n'ont pas de droits de vote.
- 6.3. Pour éviter tout malentendu durant l'Assemblée Générale, il est essentiel que la traduction soit précise et que les interprètes connaissent le sujet (théâtre).

(*) Note (concernant l'A.G. de 1995) : **Vote par procuration** tous les membres de l'actuel Conseil ne peuvent accepter de pouvoir de quelque membre que ce soit

Appel à candidatures pour les élections

Elections devant avoir lieu lors de la 31^{ème} Assemblée Générale à Monaco, en 2013

L'Assemblée Générale de Monaco en 2013 procédera au renouvellement du Bureau Exécutif.

D'après les articles des statuts et du Règlement Intérieur de l'Association, les postes suivants sont soumis à élection à l'Assemblée Générale de Monaco en 2013 :

Président élu

Secrétaire francophone

Secrétaire hispanophone

Trésorier

Coordinateur du Comité permanent pour l'Enfance et la Jeunesse

Selon les termes du Règlement intérieur de l'Association, les seuls candidats pouvant effectuer un second mandat sont le Secrétaire francophone, Jacques Lemaire, et le Trésorier, Tom De Rooij, qui ont exprimé leur décision de ne pas présenter une nouvelle candidature dans un courrier à la Présidente.

Seuls les membres ayant droit de vote peuvent nommer ou soutenir des candidats. Ces membres avec droit de vote sont soit des Centres Nationaux soit des membres Affiliés, à jour de leur cotisation 2012 ou ayant sollicité une aide du Fonds de Solidarité et agi selon les recommandations du Bureau du Fonds de Solidarité.

L'Assemblée Générale de 2013 sera appelée à élire un Président élu, un Secrétaire francophone, un Secrétaire hispanophone, un Trésorier et un Coordinateur du Comité pour l'Enfance et la Jeunesse.

Les candidats aptes à remplir l'une de ces fonctions sont appelés à annoncer leur intention de présenter leur candidature. Dans un premier temps, les candidats doivent seulement notifier leur intention de se présenter à l'élection. Après approbation des candidatures par le Conseil lors de sa réunion de octobre 2012, les candidats retenus devront se soumettre au processus électoral et au calendrier joints à cette notification.

Merci d'envoyer au Secrétariat votre lettre d'intention avant le **27 Octobre 2012**.

Dans l'espoir que l'Assemblée Générale de 2013 élira des personnes capables de maintenir un Bureau Exécutif prêt à servir notre Association et à faciliter son développement à travers les cinq continents.

Bien sincèrement

Merja Laaksovirta, Présidente

Renouvellement du Bureau Exécutif de l'AITA/IATA asbl

DESCRIPTION DES POSTES

Durée des mandats: Les postes suivants sont soumis à élection lors de l'Assemblée Générale 2013 à Monaco :

Président
Trésorier
Secrétaire francophone
Secrétaire hispanophone
Coordinateur pour les Enfants et la Jeunesse

Les responsables qui seront élus à Monaco en 2013 le seront pour 4 ans comme spécifié dans le Règlement Intérieur (art.14b). [*]

Président: Le président de l'AITA/IATA asbl représente officiellement l'Association en toutes occasions. Le Président de l' AITA/IATA asbl est élu deux ans avant sa prise de fonction et effectuera un mandat de quatre ans comme précisé dans le Règlement intérieur (Art. 14a. i.).

Trésorier: appelé à préparer et à superviser l'exécution des budgets annuels.

Secrétaire francophone: responsable à la rédaction de tous les documents officiels de l'Association en langue française (par exemple : les documents de travail, les documents de vote et les comptes-rendus de l'Assemblée Générale, du Bureau Exécutif et du Conseil). Le Secrétaire francophone devra travailler en étroite collaboration avec ses homologues anglophone et hispanophone, avec le Président, le Président-Adjoint et l'Administratrice du Secrétariat afin d'éviter les divergences causées par des traductions inappropriées.

Secrétaire hispanophone: responsable à la rédaction de tous les documents officiels de l'Association en langue espagnole (par exemple : les documents de travail, les documents de vote et les comptes-rendus de l'Assemblée Générale, du Bureau Exécutif et du Conseil). Le Secrétaire hispanophone devra travailler en étroite collaboration avec ses homologues anglophone et francophone, avec le Président, le Président-Adjoint et l'Administratrice du Secrétariat afin d'éviter les divergences causées par des traductions inappropriées.

Coordinateur au Comité pour les Enfants et la Jeunesse: appelé à présider le Comité pour les Enfants et la Jeunesse et à conduire tous les projets de l'AITA/IATA asbl relatifs aux secteurs de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Education.

[] Tous ces postes seront exercés à titre gracieux et ne donneront lieu à aucune indemnité de déplacement. Pour permettre au Bureau exécutif de délibérer valablement, les candidats s'engagent à participer à toutes les réunions statutaires et devront donc prévoir le financement de leurs déplacements avant de présenter leur candidature. Ces points devront être explicitement clarifiés dans les lettres de candidature*

15 septembre 2012

ELECTIONS: MODALITES ET CALENDRIER

Afin de préparer les élections à venir lors de l'Assemblée générale en 2013 dans la plus grande transparence et dans les délais, le Bureau exécutif procédera selon les modalités et le calendrier suivant :

- **31 août 2012:** Les candidats au renouvellement de leurs mandats respectifs (Secrétaire francophone et Trésorier) annonceront leurs intentions relatives à une nouvelle candidature.
- **27 septembre 2012:** Les appels correspondant aux différents postes à pourvoir seront envoyés à tous les membres pouvant voter (soit les Centres nationaux et Membres affiliés). Toute personne ayant des liens avec un de ces membres peut faire acte de candidature. Ceci est une démarche individuelle et n'engage que le candidat. Une personne ne peut être candidate qu'à un seul poste et/ou à la présidence. Afin que la candidature soit définitivement validée, elle doit faire l'objet de nominations telles que définies dans l'article 14 du Règlement intérieur (voir l'Appel à candidatures). Il est recommandé aux candidats d'envoyer leur candidature par e-mail (or fax) afin d'éviter tout délai postal. La Présidente accusera réception par message en retour.
- **27 octobre 2012:** Date limite de réception des candidatures par la Présidente de l'AITA/IATA asbl à Helsinki.
- **15 décembre 2012:** La liste complète des candidats individuels est envoyée aux Membres pouvant voter (ceux dont les droits de membres pour 2012 sont reconnus ^[1] par le Bureau exécutif), complétée par les formulaires qui permettent de soutenir les candidats de leur choix. Pour être validée, une candidature doit être soutenue par au moins deux Membres. De plus, le Centre national, dont le candidat est résident, recevra un formulaire lui permettant de confirmer la représentativité nationale du candidat (chaque pays ne peut avoir qu'un(e) élu(e) au Bureau exécutif mais peut soutenir plusieurs candidatures aux différents postes à pourvoir). Les candidatures, qui ne sont pas confirmées par leur Centre national d'origine ou sont nommées par un Membre dont les droits pour 2012 ne sont pas reconnus par le Bureau exécutif Candidates, seront invalidés par le Bureau exécutif
- **8 février 2013:** Date limite de réception des formulaires de nomination par la Présidente de l'AITA/IATA asbl à Helsinki.
- **Février/mars 2013:** A l'occasion de sa réunion de printemps, le Bureau exécutif examinera la validité des candidatures et établira la liste des candidats qui sera envoyée à tous les Membres avec les documents de l'Assemblée générale au moins deux mois avant la réunion de l'AG à Monaco. En cas de problèmes de communication avérés, le Bureau exécutif pourra accorder un délai pour la réception des documents de soutien.
- **23 Juin 2013:** Date limite d'envoi des documents statutaires (convocation, rapports statutaires et liste des candidats) à l'ensemble des Membres devant participer à l'Assemblée générale les 23 et 24 août 2013 à Monaco.

¹ Membres dont la cotisation 2012 a été entièrement payée ou qui ont bénéficié d'une exonération et s'y sont conformés. En cas de doute sur la situation et l'éligibilité, merci de consulter la Présidente à Helsinki.

Déclaration de Candidature, Président élu

Chers amis du théâtre,

Je me présente au poste de président de l'AITA/IATA pour la seconde fois consécutive. Je suis toujours convaincu que cette association a un avenir à condition que toutes les parties concernées soient prêtes à repenser ce que cette association devrait et pourrait faire au 21ème siècle. Du bon travail a été fait récemment, des initiatives ont été prises pour "réinventer" l'AITA/IATA. Cependant un effort considérable reste à faire et, plus spécifiquement, l'ensemble de la famille AITA/IATA devra faire preuve d'ouverture d'esprit dans son approche pour faire de cette association le mouvement mondial du théâtre amateur que nous appelons tous de nos vœux. Dans ma fonction de président de l'AITA/IATA, ce sera mon objectif prioritaire.

Je pense qu'il est temps de consacrer temps et énergie à un débat ouvert, positif et constructif pour redéfinir des objectifs simples, évaluables, acceptables et réalistes pour l'association. Ce dont nous avons besoin il y a 25 ans n'est probablement plus ce qu'attend de nous aujourd'hui le théâtre amateur du 21ème siècle. Les procédures et les modèles qui étaient efficaces il y a 25 ans ne fonctionnent pas aujourd'hui avec la même efficacité. Et qu'en est-il pour demain ?

- **La mise en réseau doit être notre tâche principale**, nous sommes bons dans cette approche, c'est ce que nous savons le mieux faire.
- **L'AITA/IATA doit devenir l'organisme facilitant les échanges et se transformer en une plateforme facile d'accès avec des canaux d'information ouverts et flexibles.** Le site Web de l'AITA/IATA doit être l'outil optimisé utilisé par les amateurs de théâtre de l'ensemble de la planète pour établir des contacts, pour échanger des idées et pour discuter librement de tout ce qui concerne le théâtre.
- **L'AITA/IATA devra développer plus encore et choyer ses relations avec les grands événements et festivals mondiaux dédiés au théâtre amateur que nous connaissons aujourd'hui. L'organisation devra aussi se consacrer à trouver de nouvelles opportunités.** Ces festivals et événements sont les lieux de rencontre les mieux adaptés pour tous les amateurs, impliqués pleinement dans la pratique de cet art.
- **L'AITA/IATA devra entretenir un dialogue ouvert et constructif** avec ses membres et avec l'ensemble du théâtre amateur mondial, chaque fois que ce sera possible. Grâce à l'AITA/IATA le théâtre amateur pourra découvrir le monde du théâtre amateur. Ce dialogue devrait être la source et la base d'un renouveau constant et d'une mise à jour des plans, objectifs et activités de l'association.

Dans l'attente de tous vous retrouver à Monaco lors de l'Assemblée Générale et du Congrès de l'AITA/IATA et d'être à votre service pendant la durée d'un prochain mandat au sein du Bureau de l'AITA/IATA.

Avec mes salutations amicales,

Rob VAN GENECHTEN
Email: robvg@telenet.be
Mobile: +32 498 562653

[traduction par le secrétaire francophone]

Déclaration d'intentions Trésorier

par Villy Dall, candidat au poste de Trésorier 2013-17

Hurup Thy, Denmark, March 12, 2013

Chers amis de l'AITA / IATA et chers collègues,

Depuis que j'ai assisté à un festival mondial et de l'Assemblée Générale de l'AITA / IATA à Monaco en 1993, je suis resté très enthousiaste au sujet de la mission de l'organisation mondiale:

"Promouvoir la compréhension et l'éducation par le théâtre".

Notre travail à l'intérieur de l'AITA / IATA devrait avoir un objectif commun: faciliter et créer une bonne atmosphère dans les «**lieux de rencontre**» de toutes sortes pour toutes les personnes activement impliquées dans l'art du théâtre dans des groupes de théâtre amateur à travers le monde.

C'est à partir de cette position que j'offre mes services à l'association mondiale comme trésorier pour 2013-17. Si je suis élu, je serais au mieux de mes capacités pour remplir la fonction «établir des comptes et superviser l'exécution des budgets annuels» et je m'engage à participer à toutes les réunions statutaires tel que requis.

En tant que membre du Conseil d'administration, je vais aider à atteindre les réformes requises en fonction des nouveaux défis difficiles et des possibilités.

Je suis né en 1955. J'ai suivi des **études** de comptabilité dans la logistique entre 1972-1975 et j'ai **étudié** pour mon diplôme de journalisme de 1984 à 1988.

Professionnellement, je travaille dans la comptabilité en tant qu'assistant pour les expéditions de 1975 à 1977, en tant que secrétaire général national des jeunes conservateurs Danois de 1977 à 1980, en tant que commis de banque en 1981, en tant que directeur adjoint d'une organisation d'achat pour les entreprises privées de plomberie de 1981 à 1984, comme employé à temps partiel de 1984 à 1988, directeur adjoint de 1988 à 1990, et directeur général de 1990 à 1992 dans une société privée spécialisée dans les céréales, engrais, fourrage, diesel, mazout, essence, bois, épicerie, etc. A partir de 1992, j'ai été employé à plein temps en tant que **journaliste** et rédacteur dans le Jutland du Nord, en publiant aussi bien dans la presse écrite qu'à la radio et à la télévision.

En 1986, je me suis engagé avec le **théâtre amateur** et j'ai été depuis lors organisateur, réalisateur, producteur et acteur dans différentes troupes de théâtre amateur et différents types de spectacles. En 1989, j'ai été élu dans l'Association danoise de Théâtre Amateur (**DATS**), d'abord comme conseiller de district, et plus tard, comme membre du conseil DATS en 1991 et de 1993 à 2003, comme vice-président de 1994 à 1995, puis président de 1995 - 2003. J'ai aussi été membre du conseil d'administration de l'Alliance du Théâtre Amateur nordique (**NAR**) de 1994 à 2003 dont j'ai été vice-président de 1998 à 2001, puis président de l'alliance du théâtre amateur en Europe du Nord (**NEATA**) de 1998 à 2003 et pendant la même période membre Comité de suivi du Centre européen de services Continental (**ECE**), en étant le Président de 2001 à 2003, et membre du Comité de pilotage du **Fonds de solidarité** de l'AITA / IATA de 1999 à 2001.

Après mon élection au poste de président de DATS, j'ai aussi été impliqué depuis 1995

dans le lobbying politique culturel pour la défense de la culture amateur, étant membre du conseil d'administration du Conseil conjoint des associations artistiques bénévoles au Danemark (**AKKS**), dont j'ai été vice-président de 1998 à 2003, et Président depuis 2003. Entre 2005 et 2008 j'ai été membre du comité à l'initiative de la création **d'AMATEO** - le Réseau européen pour la participation active aux activités culturelles, et j'ai été son premier président entre 2008 et 2011.

J'ai une longue expérience avec **les responsabilités de conseil juridique** au niveau national, nordique et avec les règles comptables européennes et les obligations en matière de subventions depuis 1993 en tant que membre du conseil d'administration de DATS, de la société d'édition DRAME, de NAR, d'AKKS, d'AMATEO, du théâtre professionnel Limfjordsteatret, et depuis 2005 du Syndicat danois des journalistes et de la caisse du chômage des journalistes, et à partir de 2012 du Fonds de vacances pour les journalistes.

Je suis impatient de travailler avec vous tous pour notre objectif commun.

Cordialement,

Villy Dall

Déclaration de Candidature, Secrétaire francophone

Beatrice Celalrio

Chers Membres et Amis du Théâtre Amateur,

Après mon premier contact avec le Studio de Monaco en 1983 et mon premier Festival Mondial du Théâtre Amateur en 1985, mon implication bénévole et mon rôle au sein de l'organisation du Studio et du Mondial du Théâtre n'ont cessé d'évoluer. Je suis membre du Bureau du Mondial du Théâtre depuis 2001 et membre du Conseil d'Administration du Studio de Monaco depuis 2006.

Depuis les années quatre-vingt, grâce à l'exceptionnel partenariat entre le Studio de Monaco et l'association internationale, j'ai appris à connaître l'aita/aita, son rôle, ses différents rouages et modes de fonctionnement. De plus, j'ai eu la chance de côtoyer et de travailler avec plusieurs présidents et membres du bureau de l'aita/iata. Mon implication depuis plus de 10 ans dans le Comité Mixte du Mondial du Théâtre m'a également permis de prendre la mesure de l'action de l'aita/iata, de son organisation et des problématiques auxquelles elle doit répondre.

Je me suis pleinement engagée dans les fonctions de coordinatrice du Mondial du Théâtre en 2001 et 2005, puis de Secrétaire Général en 2009 et 2013, appréciant tout particulièrement les échanges avec d'autres passionnés, d'univers et de cultures différents. Ma participation à différents festivals internationaux a enrichi ma vision sur l'activité des amateurs de théâtre, sur l'universalité de cet art majeur et a conforté mon envie de contribuer à son développement.

Ainsi, ma candidature répond à une prise de conscience des problèmes que rencontre le Théâtre Amateur. Le Théâtre Amateur existe dans toutes les régions du globe, ses membres appartiennent à toutes les catégories sociales, il couvre tous les genres du théâtre, tous les répertoires. Mais combien de troupes dans le monde connaissent-elles l'aita/iata et les opportunités qu'elle offre ? Combien d'entre elles envisagent-elles de se fédérer ou de créer un Centre National ?

Aussi, au sein d'une équipe soudée, je me propose d'orienter mon action au service du développement de l'aita/iata et en particulier sur les points suivants :

- **La francophonie**, non seulement pour conforter la place du français comme langue officielle de notre association, mais aussi pour donner aux francophones, un plein accès à la vie de l'association et aux projets qui y sont développés ;
- **La communication**, par le renforcement et le développement des outils de communication électroniques (notamment Internet et les réseaux sociaux) ;
- **Le fonctionnement**, afin de le fiabiliser et conforter ainsi la crédibilité de l'organisation internationale auprès de ses membres ;
- **Le développement du réseau**, en contribuant à renforcer le dialogue entre l'aita/iata et les institutions internationales, comme l'UNESCO, l'Institut International du Théâtre, etc. ;
- **Le travail des Comités Régionaux**, dans le respect des missions et prérogatives de ceux-ci.

Je sais que la tâche est difficile et d'une complexité qui se heurte souvent au manque de temps et parfois au savoir-faire des protagonistes. Mais si ce travail est le fruit d'une réelle collaboration entre les membres impliqués d'une équipe solidaire et engagée, il demeure réalisable. C'est dans cet esprit que je me présente à vos suffrages.

Béatrice CELLARIO

beatrice@cellario.org

Déclaration de Candidature, Secrétaire francophone

Déclaration d'intention en vue de l'élection au poste de secrétaire francophone de l'AITA/IATA

Je me présente : Philippe Garcia. Je suis le président de la Fédération Nationale des Compagnies Dramatiques de Belgique. Notre fédération a plus de 105 années d'existence et fut signataire de l'acte de fondation de notre organisation en 1952. La FNCD regroupe les troupes de théâtre amateur de langue française sur tout le territoire belge. En effet, nous avons quelques troupes affiliées qui jouent en français sur le territoire de la Flandre. Quoiqu'en disent les politiciens belges, nous entretenons d'excellentes relations avec l'Opendoek qui est la fédération néerlandophone de théâtre amateur et dont le président est M. Rob Van Genechten, candidat au poste de président de l'AITA/IATA. Vous constaterez donc que lorsqu'il s'agit de pratiques artistiques, les querelles linguistiques s'estompent et qu'une franche collaboration est possible entre personnes partageant la même passion. Il va sans dire que si je devais être élu, la proximité géographique avec le président devrait considérablement faciliter notre collaboration future.



Ma candidature est le fruit d'une démarche au sein du CIFTA. Je possède une bonne connaissance du fonctionnement des structures nationales de théâtre d'amateurs dans les pays de langue latine. En effet, je participe depuis 2003 aux Estivades de Marche-en-Famenne où j'anime les colloques en français et en anglais. Cette tâche m'a permis de lier de nombreux contacts avec les troupes étrangères.

Au sein de ma fédération, j'ai organisé le Concours National (« Trophée Royal ») pendant plus de 10 ans. Ces trois dernières années, en tant que président de la FNCD, j'ai conduit une réorganisation complète de notre fédération pour l'adapter aux nouvelles lois sur les ASBL.

Un secrétaire francophone de l'AITA/IATA a, je pense, comme premier devoir de veiller au bon respect des statuts qui, dans le cas de l'AITA/IATA, sont de droit belge. Je possède donc déjà une bonne connaissance de la législation dans ce domaine. De plus je suis conscient que les délibérations du Bureau Exécutif et du Conseil se dérouleront essentiellement en anglais et que le secrétaire francophone devra particulièrement veiller à ce que les textes établis en anglais soient fidèlement traduits en français, langue de référence statutaire de notre organisation, afin de faciliter la compréhension mutuelle entre ceux des membres qui pratiquent plutôt l'anglais et ceux qui communiquent plutôt en français. Ma pratique courante de la langue anglaise devrait me faciliter la tâche.

Pour toutes ces choses, je pense pouvoir apporter ma contribution à la vie de l'AITA/IATA et c'est pour cela que je me présente devant vous et que je sollicite votre soutien dans cette élection au poste de secrétaire francophone.

Si vous avez la moindre question, n'hésitez pas à me contacter à l'adresse :

presidence@fncd-theatre.be

Au plaisir de vous rencontrer lors du Mondial à Monaco

Philippe Garcia

Président de la FNCD – <http://www.fncd-theatre.be>

Déclaration de Candidature, Secrétaire hispanophone

MOTIVATIONS, OBJECTIFS ET ACTIVITÉS

PROPOSÉES POUR LE SECRÉTARIAT HISPANOPHONE DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DU THÉÂTRE AMATEUR

Si l'œuvre de l'art grec contient l'esprit d'une belle nation, l'œuvre d'art du futur doit envelopper l'esprit de l'humanité libre, par dessus des barrières nationales; l'élément national doit être seulement un ornement, le charme d'une diversité unique, non une limitation.

Richard Wagner "Art et révolution"

PRÉAMBULE

I.- Considérant que l'Association Internationale du Théâtre Amateur AITA/IATA, fondée à Bruxelles en 1952 a parmi ses objectifs :

- a).- Coordonner l'action des groupes membres dans sa mission d'enrichissement de la personne humaine dans l'éducation des peuples à travers le théâtre.
- b).- Diffuser et défendre tous les groupes de théâtre amateur du monde qui poursuivent avec buts non lucratifs, objectives sociales, artistiques ou culturels.
- c).- Promouvoir par moyen de contacts et d'expériences internationales, des points communs permanents d'activité de ses membres, en favorisant les échanges nationaux et internationaux entre groupes d'amateurs de théâtre, de musique et de danse.

II.- Considérant que le théâtre, la musique, la danse et ses arts complémentaires éducatifs promeuvent le travail commun et l'enrichissement personnel dans le domaine de l'éducation permanente au long de la vie de la société civile, selon recommande la directive 678 de la Communauté Européenne (Bruxelles, 21.11.2001)

III -. Considérant que les Centres Nationaux développent leur figure de pont entre l'AITA / IATA et les groupes des autres pays. Considérant que l'homme veut être le protagoniste de sa vie et de l'apprentissage acquis par choix, dans une tendance sociale individualiste et compétitive.

Nous croyons qu'il est temps de chercher, par la discussion et l'échange d'idées, une nouvelle formule socio-culturel-crétatif à travers le théâtre amateur et ses aspects éducatifs. Un changement de culture que nous proposons d'appeler «New Walden» qui peut fournir les hommes d'aujourd'hui (et de demain) la culture qui va devenir sa source de satisfaction personnelle et leur intégration sociale comme citoyens.

Il est donc important que cette «Nouvel Walden» a pour base l'union de l'esprit culturel international fondé sur l'art et la conscience sociale. Ainsi, l'interrelation des centres nationaux, en particulier ceux des pays de langue espagnole, avec des cultures différentes sous un même langage, enrichisse également les relations sociales et humaines du théâtre amateur à travers l'échange continu d'expériences, le développement des êtres humains et leur liberté de choix. Avec ces considérations, proposons donc ces

OBJECTIFS DE BASE

Les objectifs fondamentaux pour la Secrétariat hispanophone, on croit qu'ils devraient s'articuler autour des points suivants :

1.- Traduire à l'espagnol tout document généré au sein de l'Association pour la connaissance de ses membres affiliés.

2.- Diffuser rapidement toutes les informations à communiquer aux entités affiliées.

3.- Étendre la connaissance et la diffusion dans tous les pays hispano parlants de les activités promues par l'Association Internationale du théâtre Amateur et ses membres affiliées, les rapprochant a les organisations à but non lucratif de tous les pays, et aspirant à que les citoyens qui génèrent ce type d'activités, trouvent grâce à la structure de l'AITA/IATA un véhicule de contact, d'information, de diffusion et de coordination.

4.- Diffuser toute les formes de théâtre, musique, danse et arts éducatifs associés, réalisées par les entités d'amateurs associés a AITA/IATA dans tous les pays hispanophones qui contribuent à la formation et au développement de la personnalité humaine, et contribuent à améliorer les relations d'éducation, sociaux et transnationales.

5.- Promouvoir l'accès à l'AITA / IATA aux associations d'amateurs qui, avec le théâtre, la musique, la danse et l'éducation artistique, contribuent a le dévouement des communautés dont ils font partie, promouvant l'éducation et la compréhension entre les peuples et les cultures et ses valeurs, non seulement culturels, sinon éducatifs et formatifs, en particulier chez les enfants et les jeunes.

6.- Dessiner des canaux de communication efficaces entre les Centres Nationaux de différents pays, afin de s'assurer que la communication soit fluide et efficace, contribuent en particulier par moyen de cette Secrétaire, à la communication entre les associations à but non lucratif hispanophones dans le monde et l'AITA/IATA, afin de maintenir un dialogue constant sur les actions qui génèrent ces associations et l'AITA/IATA, contribuant ainsi a l'enrichissement de la personne à travers les disciplines théâtrales, sur les barrières sociales et géographiques qui les séparent.

7.- Sensibiliser les associations, que étant le théâtre un élément de sociabilité, de coopération et d'apprentissage, et non seulement un diffuseur d'spectacles individualistes, et que, grâce à l'AITA/IATA trouveront un moyen de diffusion de leurs activités par moyen des point de contact et de proximité entre les diverses cultures du monde leur apportant échange d'expériences et d'idées.

8.- Donner information et soutien à l'établissement d'accords de collaboration des entités créatives à but non lucratif, avec des entités d'autres pays, pour la diffusion du théâtre, la musique, la danse et les arts éducatifs amateurs complémentaires.

9.- Soutenir des projets tendant à rétablir les manifestations scéniques traditionnels, classiques, contemporaines ou des nouvelles tendances scéniques, en soutenant la diffusion des œuvres d'artistes et d'écrivains de langue espagnole, promouvant l'étude et la mise en scène de ses œuvres.

10.- Défendre les faits culturels et différenciateurs de tous les pays de langue espagnole, préservant et diffusant les valeurs de arts scéniques autochtones sans distinction de pays au-delà du milieu sociaux ou idéologique que peut séparer les cultures territoriales,

Cela attend faire, avec l'approbation des membres de l'AITA/IATA ce candidat a la Secrétaire hispanophone.

Jorge Crespi

Déclaration de Candidature, Coordinateur du Comité permanent pour l'Enfance et la Jeunesse

J'ai le plaisir de vous informer de ma candidature au poste de coordinateur du Comité Permanent pour l'Enfance et la Jeunesse de l'AITA/IATA asbl.

Mon nom est Josef Hollos, ma formation professionnelle est celle d'un professeur. J'ai enseigné à des jeunes gens de différents niveaux, y compris les sciences appliquées en Université; les domaines dans lesquels j'ai mené des travaux de spécialisation ont été le drama, l'action sociale et le suivi de la jeunesse. J'ai donné des cours de drama et animé des séminaires en Autriche, Allemagne, Hongrie, Roumanie, dans l'ancienne Tchécoslovaquie et l'ancienne République Yougoslave de Macédoine.

De nombreuses discussions avec les membres actuels du comité, avec mes collègues du Bureau du CEC et avec mon Centre national ont porté sur la meilleure solution pour continuer en préservant le travail en cours au sein du Comité. J'ai décidé de me porter candidat pour ce faire.

J'ai été pleinement impliqué dans le travail du Comité depuis son tout-début en 1992, ce qui veut dire que je connais bien les buts, les besoins, les possibilités mais aussi les difficultés et les obstacles dans le travail en direction de l'Enfance et de la Jeunesse.

Mon implication avec AITA/IATA (extraits):

Depuis le début des 70-ies

- membre des équipe autrichienne et internationale d'organisation du Congrès Mondial AITA/IATA de Drama dans l'éducation qui se tient en Autriche tous les ans depuis 19 ans;
- différents postes au sein du Centre autrichien (OEBV Theater) y compris les postes de Président et de Vice-président;
- depuis 2007 Président du CEC (Comité Europe Centrale de l' AITA/IATA);
- depuis les 90-ies coorganisateur de plusieurs réunions de Bureau du CEC et de l'AITA/IATA ;
- membre du jury pour deux Festivals Mondiaux de théâtre d'enfants de l'AITA/IATA;
- membre du comité mixte du Festival et Congrès à Monaco en 2013 ;
- organisateur du premier festival mondial de théâtre de jeunes de l'AITA/IATA à Vienne en 2009

Mon implication avec les autres organisations:

Depuis 1974 j'ai un rôle actif in dans les écoles de théâtre et les actions en direction de la Jeunesse.

(participation avec mes propres groupes ou dans l'organisation de festivals)

Depuis engagement dans EDERED (European Drama Encounters-Rencontres Européennes de Drama) en tant que animateur d'ateliers, directeur artistique, organisateur, vice-président et président

Depuis 2009 président de IDEA Autriche

Mon implication avec le théâtre en général:

Juste à ce jour je continue d'être actif au sein de différents groupes de théâtre amateur comme acteur ou comme metteur en scène.

Mes objectifs:

Poursuivre les plans et réaliser les objectifs du Comité permanent comme mis en place par la coordinatrice sortante Helle Hauger

Coopération étroite avec les divers représentants du théâtre amateur afin d'améliorer la compréhension du travail du Comité en vue de construire un pont avec eux

Assurer la continuité des Festivals mondiaux de théâtre de la Jeunesse

Confirmer l'importance des projets nouveaux de théâtre

Continuer à supporter les projets internationaux de théâtre d'enfants et de jeunes en Afrique, Asie et Amériques

Etre actif dans tous les secteurs de l'AITA/IATA afin de représenter les besoins du théâtre des enfants et des jeunes et de les inscrire dans le futur de l'AITA/IATA

Encourager les Centres nationaux à organiser des conférences internationales et des congrès en s'appuyant sur les talents théâtraux des enfants et des jeunes, sans oublier de motiver les enseignants afin qu'ils participent à ces évènements

Josef Hollos
Walfischgasse 14
A-1010 Vienna/Austria

Rapport devant le Congrès 2011 - 2013 et plan d'action et vision stratégique pour 2013 – 2015

Mes chers amis dans le théâtre, bienvenue à la 31e Assemblée générale à Monaco. D'emblée, permettez-moi de remercier une fois de plus, nos hôtes les plus généreux, le Gouvernement de la Principauté de Monaco et nos amis de longue date, au Studio de Monaco. Votre générosité a joué un rôle majeur pour assurer la continuité de notre merveilleuse organisation dans le monde entier.

C'est avec plaisir que je m'adresse à notre Assemblée générale lors d'un congrès des plus importants. Il est aussi temps pour moi de vous donner un compte rendu des travaux du Conseil à mi-terme de ma présidence.

Tromsø Dialog 2011

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je souhaite que nous réfléchissions ensemble à ce que nous avons vécu à Tromsø en 2011. Alors que nous approchions de la conclusion d'une telle expérience positive à Tromsø et en Norvège, nous avons appris l'acte horrible et insensé de violence perpétrée par un homme envers ses concitoyens. On a pu entendre parmi nous un jeune homme plein de sagesse dire que, étrangement, il était heureux d'avoir pu faire face au choc en compagnie d'un si grand nombre de personnes ayant une réaction similaire à la sienne. Quand je repense à ces événements, il y a deux ans, je peux dire que je suis d'accord avec le sentiment exprimé par ce jeune homme. Au nom de tous à l'aita / iata, j'ai articulé la solidarité de notre organisation avec nos chers collègues norvégiens et je me suis associé à la dignité et au courage du peuple norvégien dans sa période de deuil et d'incroyable tristesse. De l'abîme de ce terrible événement, j'ai aussi trouvé le courage de renouveler ma foi en nos efforts de paix internationaux au travers de notre engagement et de notre attachement au théâtre et aux arts du spectacle.

Réunions du Bureau exécutif et du Conseil

Je vais rendre compte des travaux du Conseil dans un certain nombre de rubriques. Tout d'abord, je vais présenter les dates des réunions et leurs emplacements. Je tiens à remercier tous nos hôtes pour leur générosité et leur gentillesse montrée lors de l'hébergement de ces réunions. C'était mon plan que les réunions du Conseil tournent entre les régions et cet objectif fut largement atteint.

Tromsø, Norvège: 14 - 15 juillet 2011

Nancy, France: 2 - 3 mars 2012

Midland, Texas, USA: 25 - 26 octobre 2012

Berlin, Allemagne: 8 - 9 février 2013

Avant de décrire le travail du conseil, je tiens à exprimer mes remerciements personnels à chacun des membres pour le soutien continu et constant qu'ils m'ont apporté pour moi tout au long des deux dernières années. Je souhaite aux collègues, qui vont retirer de leurs mandats respectifs lors de ce Congrès, bonheur et détente pour l'avenir et je suis impatiente de trouver les mêmes coopération et enthousiasme avec les nouveaux membres du Conseil.

L'un des rôles les plus agréables que j'ai à jouer en tant que présidente, c'est de visiter vos festivals et manifestations. Cela me permet non seulement de communiquer avec tous ceux qui partagent l'amour du théâtre amateur mais aussi d'apporter soutien et d'encouragement. Je sais que la représentation officielle de l'aita/iata peut être d'une aide considérable et je tiens à vous remercier tous pour votre courtoisie, votre hospitalité et votre attention.

Plan d'actions 2013 - 2015

- Mon objectif dans le plan d'action pour 2013 - 2015 restera d'assurer la rotation des réunions du Bureau exécutif et du Conseil entre les régions dans les deux prochaines années
- Le conseil a convenu que les anciens présidents de l'aita/iata pourraient être nommés ambassadeur honoraire de l'aita/iata pour la durée du mandat du Président qui aura recommandé leur nomination. Depuis que je suis présidente, Thomas Hauger et Paddy O'Dwyer ont été nommés. Ainsi que Mme Mary Pears pour sa contribution exceptionnelle aux travaux de l'aita/iata de différentes manières et sur plusieurs décennies

- Il est de tradition que la présidence d'honneur de l'aita/iata soit assurée par un couple composé d'un anglophone et d'un francophone. Le président d'honneur anglophone est Piet Cleveringa; l'ancien président d'honneur francophone, Guy Brousse de Monaco, est malheureusement décédé. Pour combler le poste vacant depuis plusieurs années, le Conseil propose à l'Assemblée générale de nommer Jacques Lemaire comme président d'honneur francophone l'aita/iata.

Les questions administratives et financières, y compris le Secrétariat

Mes amis, les temps semblent difficiles à travers le monde pour ce qui concerne les ressources et le financement et, bien sûr, l'aita/iata ne fait pas exception. Chers délégués, vous avez appris lors de notre dernier Congrès l'arrêt de la subvention suédoise. Nous avons bien compris la raison de cette décision, mais ce fut quand même un coup sérieux porté à nos finances. Je suis heureuse, toutefois, d'informer les délégués que nous avons continué de recevoir la subvention norvégienne jusqu'à la fin de 2012 et que cette contribution a été entièrement allouée au Fonds de solidarité.

En raison des difficultés financières au sein de l'organisation, il était nécessaire de fermer notre bureau à Tallinn et de dire au revoir à Ene Jurna en tant qu'administratrice du Secrétariat. Heureusement, je peux dire que Ene a rapidement trouvé un emploi ailleurs en Estonie et je voudrais saisir cette occasion pour la remercier de son aide et de sa coopération pendant la période de transition vers d'autres supports administratifs. Certains bénévoles ont passé plusieurs jours à Tallinn pour assurer le processus de fermeture du bureau et mettre en place le transfert des dossiers et des documents sur Oslo où notre secrétariat allait résider temporairement. Je veux profiter de cette occasion pour remercier nos collègues du Centre norvégien, Norskteaterråd - Conseil Norvégien du Théâtre, qui se sont occupés des questions administratives pendant un certain temps mais ont été incapables de le faire au-delà d'une période temporaire, pour des raisons diverses et complexes.

Notre ami Norbert Rademacher, président du BDAT, est ensuite généreusement venu en aide à l'aita/iata. Il a en effet permis à Anneliese Hanelt, du bureau BDAT de Lingen de prendre le temps de procéder principalement à l'appel de cotisations pour 2012. Elle a travaillé en étroite collaboration et de manière extrêmement efficace avec Jacques Lemaire pour s'assurer que nos membres, affiliés et associés ont bien reçu l'appel à cotisations. Je fus extrêmement reconnaissante pour le travail qu'Anneliese et Jacques ont réalisé ensemble et je tiens également à les remercier leurs efforts inlassables au profit de l'aita/iata.

Je suis heureuse d'informer les délégués, qu'à la suite de ce congrès, notre secrétaire anglophone, Anne Gilmour, va assurer le rôle formel d'administratrice du secrétariat au sein de l'aita/iata ; ce qui a été approuvé par le Conseil. Un contrat a été conclu entre l'aita/iata et Anne Gilmour, travailleur indépendante, comme prestataire de services . Nous sommes chanceux d'avoir la possibilité d'avoir Anne pour assurer ce travail, elle administrera le Secrétariat sous la direction du Conseil. Anne a déjà pris ce rôle suite à notre réunion à Berlin. En conséquence, Anne a quitté son poste de secrétaire anglophone. Les membres de l'aita/iata ont été invités à postuler pour le siège de secrétaire anglophone, vacant au sein du Bureau exécutif, conformément à l'article 16, pour la période 2013 jusqu'au Congrès de 2015. Notre Règlement Intérieur est clair sur le fait que le remplacement temporaire est sans droit de vote. Le seul candidat, avec un CV très complet, a été Aled Rhys-Jones. Il a reçu le soutien du Conseil et a été nommé à ce poste en début Avril.

Un autre coup inattendu nous a frappé lorsque nous avons appris que Tom de Rooij était forcé d'abandonner son mandat de trésorier en raison d'une restructuration organisationnelle intervenue aux Pays-Bas. Encore une fois, je tiens à remercier Tom publiquement pour son excellent travail à notre profit et je lui envoie nos meilleurs vœux pour son avenir. D'une manière usuelle au sein de l'aita/iata, le Conseil a fait appel à nos amis pour venir à la rescousse. Cette fois-ci, c'est le Centre irlandais qui a repris la gestion des comptes à titre intérimaire en la personne de Dymphna Murray, une banquière à la retraite et par Mary Pears, ayant de l'expérience de la trésorerie. Ainsi, les questions financières sont en de bonnes mains et nous prévoyons une transition harmonieuse au trésorier nouvellement élu qui prendra la relève après le Congrès.

Après huit ans sans changement, le Conseil envisage une très légère augmentation des cotisations et le temps sera laissé lors de l'Assemblée générale pour discuter des questions relatives au financement. Non seulement la proposition d'augmenter les cotisations, mais il sera aussi proposé de modifier la méthode de calcul des niveaux de cotisations.

Le budget de l'aita/iata pour 2013 -2015 sera présenté par M. Jacques Lemaire. Jacques, qui, comme beaucoup de délégués le savent, reste le gardien vigilant des Statuts et du Règlement intérieur et son énergie, son enthousiasme et ses conseils judicieux ont été pour moi un grand soutien au cours de ces deux dernières années.

Plan d'actions

- Les dispositions concernant le Secrétariat ont été formalisés et resteront stable pour l'avenir prévisible
- Dans les domaines de la finance, il sera nécessaire d'encourager les Membres, Affiliés et Associés à payer leurs cotisations et souscriptions régulièrement et d'encourager de nouveaux Membres et Associés à rejoindre l'aita/iata pour aider à assurer la stabilité du financement de l'aita/iata. Si un financement adéquat est disponible, le fonds de solidarité fonctionnera en conformité avec les lignes directrices.

Communication

La communication est un élément essentiel de notre travail et cela a été un sujet fréquent de préoccupation et de discussion lors des réunions BE / Conseil. Vous vous souvenez sûrement que mon énoncé de vision stratégique avait mis un accent particulier sur l'amélioration et le développement de la communication au cours de ma présidence. À cette fin, peu de temps après Tromsø, j'ai demandé au vice-président, Roger Ellis prenne en charge cette question avec ses collègues. Il a préparé un rapport pour moi et pour ce congrès dont je me suis inspiré pour mon rapport. C'est un domaine où nous devons continuer à faire des progrès.

Au cours de la période de deux ans menant à Monaco 2013, nous avons accompli les objectifs suivants dans le domaine de la communication:

- La version anglaise de notre «Cours de production» en ligne qui a été élaborée et proposée à l'Assemblée générale à Tromsø, reste disponible en anglais
- Notre site Web a été mis à niveau en utilisant une nouvelle version du logiciel WordPress qui nous a permis d'ajouter de nouvelles fonctionnalités à nos services Internet et à prévenir tout nouveau «piratage» de notre site tel que subi depuis 2010.
- Dans le cadre de cette mise à niveau technique, nous avons souscrit un contrat d'assistance technique en cours au Royaume-Uni.
- Notre secrétaire a reçu une formation approfondie dans les opérations Web délivré par un service professionnel du Royaume-Uni qui lui a permis de corriger de nombreux problèmes qui étaient apparus entre 2010-2013, ainsi que de maintenir le site, de poster les annonces en temps réel, de mettre à jour toutes les informations, et d'ajouter de nouvelles fonctionnalités au service de nos membres.
- Notre vice-président a lancé avec succès deux éditions de la nouvelle «Lettre artistique" qui met en valeur les programmes de nos centres nationaux et promeut le travail stimulant et précieux des pratiquants dans le monde entier. En outre, notre secrétaire francophone a publié pendant un temps "En bref" qui permettait à l'ensemble des membres un accès à des brèves informations pendant que le site était en reconstruction.
- Notre site Web contient maintenant un "espace privé" pour les membres du BE et du Conseil, une page "d'adhésion" révisée, et un "forum de discussion" interactif est en préparation qui apparaîtra sur le site plus tard cette année.

En tant que présidente, je suis en mesure d'envoyer des messages et des informations au moyen du site web. Je suis impatiente de poursuivre la discussion sur le thème de la communication en Assemblée générale, y compris le rôle des médias sociaux dans l'aita/iata.

Plan d'actions 2013 - 2015

- La communication continuera d'être un élément central de ma présidence. Nous avons accompli beaucoup de choses dans les deux premières années et je suis déterminée à faire beaucoup plus dans les deux années à venir mettant l'accent sur trois questions:
- La communication avec et entre les membres
- Le développement technique du site
- les préoccupations artistiques

Nous envisageons de déplacer le serveur d'Argentine au Royaume-Uni du fait que Guillermo Rodoni arrive à la fin de son mandat en tant que Secrétaire hispanophone.

Centres régionaux et nationaux, affiliés et associés

Je crois qu'il y a place à amélioration dans la communication au sein des Régions et je sais que les représentants régionaux travaillent sur ce sujet et je suis sûr que nous allons découvrir des résultats lors des diverses réunions régionales. Vous pourrez également prendre connaissance de développements importants pour chaque région dans les documents du Congrès.

Je vais parler ici de seulement deux facettes de ma propre implication dans ces activités. Et, bien sûr, j'ai aussi été témoin de première main du travail de certaines régions lors des réunions du Conseil tenues dans nos différentes régions.

1. Région asiatique : j'ai eu la chance de pouvoir participer à PAT (Performing Arts Toyama) festival de Toyama au Japon en 2012. Étant donné qu'il a eu lieu à la suite de la terrible catastrophe au Japon, il est remarquable que nos collègues aient eu la force, le courage et la clairvoyance de réaliser cet événement incroyable. Bien que ce n'était pas un festival officiel de l'aita/iata, nous avons beaucoup apprécié l'honneur et la grande attention portée à notre organisation.
2. Au moment de la rédaction de ce rapport, je suis invitée à participer à une réunion de l'EFAT dans les locaux du BDAT à Berlin vers la fin Avril. Ce sera un rassemblement des représentants du CEC, du CIFTA et du NEATA, l'ensemble des régions européennes, pour discuter de constituer un forum du théâtre amateur à l'échelle européenne. A l'issue de l'Assemblée générale, des représentants du CEC, du CIFTA et du NEATA tiendront une discussion à laquelle vous êtes tous invités.

Je suis impatiente de lire et d'entendre les rapports de toutes les régions. Je l'ai mentionné à plusieurs reprises, et il est devenu essentiel, que nos représentants régionaux nous informent des événements de théâtre amateur dans leur région.

Plan d'actions 2013 - 2015

- Pour ce congrès, je demande que chaque région inscrive à l'ordre du jour de sa réunion régionale la question de la communication entre les centres nationaux et leur comité régional et rende compte du résultat lors de la prochaine réunion du Conseil.
- Lors de la première réunion qui suit le Congrès, le Conseil encouragera chaque région à initier un plan de communication au sein de la région.
- Les rapports régionaux au Conseil devront inclure un rapport sur la réussite des plans de communication interne.

Archives

La question des archives a souvent été abordée au cours de nos discussions depuis plusieurs années. Je dois rendre hommage à Joke Elbers pour ses travaux antérieurs dans ce domaine. Cependant, avec la réorganisation de Kuntsfactor aux Pays-Bas, les Archives ont dû trouver un nouveau lieu d'accueil. Une nouvelle fois, nos amis sont venus à la rescousse! Il est important que nous gardions un lien clair avec le passé prestigieux de l'aita/iata et je suis donc ravie d'informer les délégués que le BDAT en Allemagne, grâce à son président Norbert Rademacher, a accepté de conserver et de développer les archives sous différentes formes. Ce travail sera planifié lors de notre prochain Conseil.

Plan d'actions 2013 - 2015

- Maintenant que l'aita/iata a sécurisé un lieu d'accueil pour ses archives, le Conseil fera des recommandations pour la consolidation et le développement des archives.

L' Enfance et la Jeunesse

Chers délégués, vous allez prendre connaissance du rapport détaillé de Helle Hauger, la coordonnatrice pour l' Enfance et la Jeunesse (CPEJ) pendant ce Congrès. Il y a beaucoup de bonnes nouvelles dans son rapport et je vais déjà vous révéler quelques bonnes nouvelles dans mon propre rapport. Une nouvelle fois, les fondateurs du Festival Mondial du Théâtre d'Enfants accueilleront le 13^e Festival Mondial du Théâtre d'Enfants en 2014 à Lingen, en Allemagne. Le Conseil a approuvé cette proposition généreuse pour la 13^e édition du Festival qui sera présenté au Congrès. Une autre bonne nouvelle, c'est que le Canada a offert d'accueillir le Festival Mondial du Théâtre d'Enfants en 2016. Le Conseil a également approuvé cette proposition généreuse et l'information sur le 14^e Festival Mondial de Théâtre d'Enfants à Stratford, Canada sera également présenté au Congrès. Helle Hauger vous informera sur d'autres développements positifs, parmi lesquels l'Initiative africaine, qui comprendra un événement qui a reçu une subvention du Fonds de la culture et de l'éducation.

Selon le règlement intérieur de l'aita/iata, Helle Hauger doit quitter le BE et le Conseil ainsi que son poste de coordonnatrice pour l'Enfance et la Jeunesse. Elle a été très efficace dans son rôle de dirigeante du Comité pour l'Enfance et la Jeunesse et j'ai beaucoup apprécié ses sages conseils en tant que membre du Bureau exécutif et du Conseil.

Je suis impatient de travailler avec les membres du CPEJ et surtout, avec le coordonnateur pour l'Enfance et la Jeunesse nouvellement élu.

Plan d'actions 2013 – 2015

- Je suis convaincue que le dynamisme de ce comité perdurera et je veillerai à ce que les rapports du Comité des jeunes enfants soient au cœur des réunions du Bureau exécutif et du Conseil.

La revitalisation de notre organisation

Depuis que l'aita/iata a été créée, ses nombreux conseils et ses membres ont envisagé l'avenir avec confiance mais aussi avec la conscience que l'aita/iata ne pourrait perdurer que si elle savait actualiser ses services à la société mondiale, à ses membres et à ses sympathisants. En effet, je me souviens des nombreuses initiatives nouvelles et de recherches entreprises par les différents présidents. Dans mon temps en tant que président élu, le conseil a évoqué le rôle et la place de l'aita/iata au travers ce qui est connu comme une analyse SWOT (forces, faiblesses, opportunités, menaces). Je suis heureuse de dire que j'ai pu me baser sur ses résultats pour la rédaction de ma propre vision stratégique. L'année dernière, j'ai été approchée par Dirk De Corte (ancien et estimé) trésorier et par Aled Rhys-Jones (ancien et estimé) Secrétaire anglophone, qui sont tous deux débordant d'idées positives sur un avenir optimal pour notre merveilleuse organisation. Les discussions qui ont suivi, qui avaient commencé sous l'ancien président Paddy O'Dwyer, ont abouti à une présentation de Dirk au Conseil des voies possibles. Dirk a ensuite été invité par le Conseil à donner une impulsion lors du Congrès et je sais que vous allez tous participer pleinement à la séance prévue sur ce sujet le dimanche 25 Août.

Plan d'action 2013 – 2015

- Je vais écouter avec beaucoup d'intérêt les délibérations et les résultats de la discussion auront, j'en suis sûr, une influence sur le travail du président et du conseil pour les deux dernières années de ma présidence, et peut-être au-delà.

Congrès 2015

Les délégués se souviennent certainement que lors de l'AG de Tromsø 2011 notre collègue d'Argentine a présenté une proposition visant à accueillir le Congrès et le Festival en 2015. Puis, en Octobre 2011, Guillermo Rodoni et ses collègues ont gentiment accueilli un groupe représentatif de l'aita/iata pour une mission d'enquête. Au moment du congrès, la délégation argentine aura à nous informer de leurs progrès et plans pour accueillir le Congrès de 2015 et le Festival. Vous verrez aussi dans les documents du Congrès qu'une seconde candidature pour accueillir le Congrès de 2015 et le festival a été présentée par le Centre flamand Belge et vous en apprendrez plus à ce sujet lors du Congrès. Il est de la responsabilité de cette Assemblée générale de déterminer où le Congrès se tiendra en 2015. Ce sera donc aux délégués de décider.

Plan d'action 2013 - 2015

- Il sera de la responsabilité des Conseillers de veiller à la réalisation de la décision de l'Assemblée générale et de s'investir pleinement dans la réussite du Congrès 2015.

Comités pouvant accorder des aides

Il y a deux comités pouvant octroyer des subventions sous le contrôle du Conseil, le Fond de Solidarité et le Fond pour la Culture et l'Education. Les deux fonds prennent la forme de sous-comités aux fins d'efficacité et le président ou le vice-président siège en tant que membre de chaque comité.

Le premier a été réactivé en vue de la poursuite de la subvention norvégienne. Nous ne tenons pas ce financement spécial pour acquis et vous en entendrez plus, lors de la présentation des questions de financement en Assemblée générale.

C'était mon souhait en tant que présidente de veiller à ce que le Fonds de la Culture et de l'Education serait plus actif au cours de ma présidence. Les paiements ont été effectués par le Fond à :

- a. Stichting Fundacion ARUBA : € 1250 le 13 Décembre 2011
- b. Estivades, Belgique : € 2 500, le 3 Mars 2012
- c. Tender Talents Magnet School, Ouganda : € 2 500 le 19 Mars 2011
- d. OBV, Autriche hébergement le drame au Congrès Education : 2.500 € le 28 Mars 2013

Une somme totale de € 8,750 a été versée par le Fond depuis le Congrès de Tromsø en Juillet 2011. Je pense que vous serez d'accord ce niveau de subvention comme impressionnant.

Plan d'actions 2013 - 2015

- Continuer sur le rythme de 2011 à 2015
- Garder un œil attentif en permanence sur les deux fonds et, en ce qui concerne le Fonds de solidarité, rester en liaison étroite avec nos collègues norvégiens.

UNESCO

Depuis des années, l'aita/iata est en relations de consultation avec l'UNESCO en tant qu'ONG officiellement enregistrée. Nous avons participé tous les deux ans à la Conférence internationale des ONG et tous les autres deux ans à la Conférence générale. Entre les grandes conférences se tiennent des réunions d'une demi-journée ou d'une journée, sur un thème donné, entre le Comex (Comité Exécutif) et les ONG qui peuvent y assister. Jacques Lemaire représente l'aita/iata à ces occasions car il est plus facile pour lui de participer, toutes ces réunions ayant lieu au siège de l'UNESCO à Paris. La majorité des ONG qui assistent à la conférence biennale s'occupent d'éducation, des droits humains et des religions, les ONG culturelles sont l'exception. Le renouvellement du comité de liaison en décembre 2012 a été l'occasion d'accroître la visibilité de notre association, lorsque Jacques s'est porté candidat pour un poste au sein du Comité de Liaison en tant que représentant de l'aita/iata. Un nouveau processus électoral fait que c'est devenu très difficile pour une organisation européenne d'être élue. Au second tour de scrutin, seuls les trois associations ayant obtenu les scores les plus élevés ont été élues, et, avec 27 suffrages, Jacques a raté de peu le podium.

Ont été élus 1) l'Association Mondiale des Guides et Eclaireuses (WAGGGS/AMGE) avec 59 voix, 2) Bureau International de l'Education Catholique (OIEC) avec 38 voix et 3) Conseil international d'éducation des enseignants (ICET) avec 34 voix. Aucune autre organisation n'a obtenu plus de 15 votes. Il a été convenu avec le président du nouveau comité que Jacques serait contacté pour être un observateur, lorsque des questions culturelles seraient à l'ordre du jour de la réunion.

En dehors des élections, qui étaient l'élément principal de la conférence, il y avait un débat instructif sur le thème "Culture et cultures: Réconcilier l'universalité et la diversité".

Malheureusement, il n'existera pas de rapport car les ressources de l'UNESCO sont sévèrement réduites. Jacques fut très actif au cours de ce débat, ce qui explique le nombre de votes important qu'il a obtenus - le second tour de scrutin ayant eu lieu après le débat.

IIT (Institut International du Théâtre)

Etant une ONG respectée au sein de l'UNESCO, tel que rapporté ci-dessus, il est important pour l'aita/iata de maintenir de bonnes relations avec IIT, qui a été fondée à l'origine par l'UNESCO et conserve son siège à Paris, dans le bâtiment de l'UNESCO. Après quelques réunions préliminaires, l'IIT a mis en place en 2011 un groupe d'organisations partenaires, qui comprend des groupes de coordination internationaux dans le domaine des arts du spectacle. À ce jour, deux réunions ont eu lieu (2011 et 2012). l'aita/iata est représentée à ces réunions par Josef Hollos en sa qualité de membre du Comité permanent pour l'enfance et la jeunesse, membre du Conseil et organisateur du Congrès Mondial du Drama dans l'éducation, événement officiel de l'aita/iata qui s'est déroulé récemment en Autriche (mars 2013). Nous sommes également représentés dans ce groupe par Paddy O'Dwyer, ancien président et maintenant ambassadeur de l'aita/iata. Lors de ces réunions l'aita/iata a la possibilité d'informer les autres organisations de ses activités et manifestations. Une proposition a été faite, lors de la réunion de 2012, de mettre au point une carte du monde des organisations, mais cela en est encore à un stade préliminaire de développement.

Nous avons reçu un message d'encouragements chaleureux pour notre Congrès de Tobias Biancone, secrétaire général de l'IIT, que je reproduis ci-dessous:

"Chers collègues, chers amis,

Ce qui nous amène à une représentation, ce qui nous amène au théâtre et ce qui nous gardent comme un amoureux du théâtre toute notre vie ? (en français "amateur" veut dire celui qui aime.) Dans mon cas, ce fut ce moment d'inspiration lorsque j'étais assis dans le public, à regarder sur scène un acteur qui me racontait une histoire. Je regardais, j'écoutais, attentif et vivant avec lui l'histoire qu'il racontait. Ce moment magique m'a rempli de joie, m'a fait verser des larmes de tristesse d'abord et ensuite des larmes de rire. Et ce n'était pas sur un écran, il était vivant. Et c'est une chose que je voudrais éprouver à nouveau.

Ces moments créent l'amour pour le théâtre. Et dans mon cas, c'était un théâtre amateur qui m'avait apporté cette émotion.

Je suis sûr que je ne suis pas le seul à avoir eu une expérience similaire. Je suis convaincu que l'AITA a un rôle important dans le monde pour maintenir vivante la culture du théâtre. Votre travail est tout à fait nécessaire dans un monde de conflit, de crise et de guerre. Je tiens à vous remercier pour ce que vous faites et pour ce que vous comptez faire pour le théâtre. Et je suis heureux d'avoir l'Association Internationale du Théâtre Amateur - AITA/IATA comme organisation partenaire de l'Institut International du Théâtre - IIT. Tout le meilleur pour votre congrès 2013"

Tobias Biancone, Directeur général Institut International du Théâtre ITI

Plan d'action 2013 -2015

Mon intention est de maintenir le contact avec les organisations internationales pertinentes et je vais demander au Conseil de confirmer notre représentant actuel auprès de l'UNESCO et nos deux représentants actuels auprès de l'IIT pour les deux prochaines années. J'ai l'intention de:

- Consolider la position de l'aita/iata au sein de l'UNESCO
- Consolider sur les bonnes relations établies avec ITI
- Consolider la position de l'aita/iata avec d'autres organismes artistiques internationaux

Conclusions.

Lorsque ce congrès se terminera, il y aura un nouveau président élu, un nouveau secrétaire francophone, un nouveau secrétaire hispanophone, un nouveau trésorier, un nouveau coordinateur Enfance et jeunesse et un (nouveau) secrétaire anglophone intérimaire et de nouveaux représentants régionaux. En vérité, c'est avec tristesse que je dis au revoir aux merveilleux collègues qui ont été si efficaces m'ont apporté un tel soutien pendant les deux premières années d'un mandat bien rempli. Je suis sûr que les deux prochaines années continueront d'être difficiles et intenses, mais je suis aussi impatiente de les aborder avec le soutien et les encouragements du nouveau Conseil.

Ici le lien vers le texte de la vision stratégique et du plan de travail pour 2011 - 2015 que j'ai publié lors de ma prise de fonction en 2011.

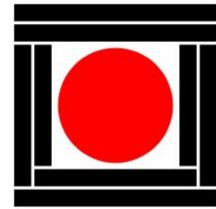
Bien à vous

Merja Laaksovirta

Helsinki, Finlande

6 Avril 2013

**Assemblée Générale AITA/IATA asbl 2013 :
 Formulaire de nomination officielle des délégués
 AITA/IATA asbl General Assembly 2013: Delegates
 official nomination form
 Asamblea General de AITA/IATA asbl 2013:
 Formulario oficial para la designación de delegados**



Chaque Centre National ou Membre Affilié peut désigner des délégués à la 31ème Assemblée Générale de l'aita/iata asbl. Quelque soit le nombre de délégués, chaque délégation d'un Centre National, à jour de ses cotisations de membre, recevra 6 votes et chaque délégation de Membre Affilié, à jour des ses cotisations de membre, recevra 2 votes. La liste des délégués officiels habilités à voter figure ci-dessous et est validée par la signature du Président ou du Secrétaire général ou du Trésorier. **Le nom du délégué habilité à recevoir les bulletins de vote est souligné.**

Each National Centre or Affiliate Member can nominate delegates to the 31st General Assembly of aita/iata asbl. Whatever the number of delegates, each delegation of a National Centre that has paid its membership fees, will carry 6 votes and each delegation of an Affiliate Member, in order with its membership fees, will carry 2 votes. Please list the official vote carrying delegates below and validate this by the signature of the President or Secretary General or Treasurer. **The name of the delegate entitled to receive the voting slips is underlined.**

Cada Centro Nacional o Miembro Afiliado puede nombrar delegados a la 31ª Asamblea General de AITA/IATA asbl. Cualquiera sea el número de delegados, cada delegación de un Centro Nacional que se halle al día con los pagos de sus cuotas cuenta con 6 votos, mientras que cada delegación de un Miembro Afiliado que se halle al día con los pagos de sus cuotas posee 2 votos. **A continuación enlistar los delegados oficiales, convalidándolos mediante la firma del Presidente o del Secretario General respectivo.**

Liste des délégués / List of delegates / Listado de delegados

- 1**
.....
- 2**
.....
- 3**
.....
- 4**
.....
- 5**
.....
- 6**
.....

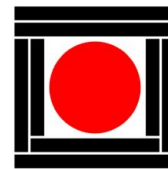
Certifié par / Certified by / Certificado por

Name.....

Signature / Firma / Signature.....

Fonction / Position / Cargo.....

Procuration pour votes en AG Monaco 2013



A la Présidente de AITA/IATA asbl

C'est dans le cadre de mes fonctions au sein du Centre National / Membre Affilié [*] de l'AITA/IATA asbl qui ne pourra envoyer un délégué au Congrès 2013 et à l'Assemblée générale de l'AITA/

.....
(nom du Centre National / Membre Affilié [*] ne pouvant assister au Congrès et à l'Assemblée générale)

Je déclare que le Centre National / Membre Affilié [*] que je représente a payé sa cotisation 2013 (ou obtenu une dispense du trésorier)

Au nom de mon Centre National / Membre Affilié [*], je souhaite donner procuration pour voter en AG en notre nom au Centre National Centre / Membre Affilié [*] qui a accepté de voter à notre place 1

..... (nom du Centre National / Membre Affilié [*] qui a accepté la procuration)

Signature :

Position dans l'organisation : Président / Secrétaire Général [*]

Date:

[*] (barrer la mention inutile)

Merci d'envoyer ce formulaire par courriel au secrétariat de l'AITA/IATA asbl secretariat@aitaiata.org avant le **26 juillet 2013**. Ou le poster (détails ci-dessous).

Secrétariat de l'AITA/IATA asbl:
secretariat@aitaiata.org

Anne Gilmour
aita/iata Secretariat
19, Dorset Avenue
Southall
Middlesex
UB2 4HF
United Kingdom

¹ *Merci de vous rappeler que les membres du Conseil de l'AITA/IATA asbl **ne peuvent pas voter y compris pour des procurations**. Si vous avez besoin d'aide pour identifier ou pour contacter le (la) délégué(e) d'un Centre National ou Membre affilié qui assistera au Congrès Mondial à Monaco, merci de contacter le Secrétariat.*